

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION INTERMINISTERIELLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
TOURISME

ANNEXE A LA LOI DE REGLEMENT POUR

2021

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TOURISME	5
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PRESENTATION DE LA MISSION	6
PRINCIPALES REFORMES	7
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	10
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	10
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	11
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	13
PROGRAMME COORDINATION DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET APPUI A L'ACTION LOCALE	14
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	15
PRESENTATION DU PROGRAMME	15
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	18
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	21
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	21
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	22
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	22
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	23
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	23
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	23
PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES DE DÉCENTRALISATION, DE LA COHÉSION ET DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	25
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	26
PRESENTATION DU PROGRAMME	26
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	29
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	33
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	33
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	34
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	34
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	35
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	35
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	35
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36
PROGRAMME TOURISME	37
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	38
PRESENTATION DU PROGRAMME	38
PRESENTATION DES ACTIONS	39
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	42
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	46

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	46
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	48
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	49
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	49
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	50
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	51
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	51
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	51
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	54
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	54
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	55
 PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DU TOURISME	 57
 BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	 58
PRESENTATION DU PROGRAMME	58
PRESENTATION DES ACTIONS	58
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	60
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	62
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	62
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	63
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	63
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	64
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	64
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	64

MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TOURISME

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION, DE LA COHÉSION ET DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

La mission est également portée par le **MINISTRE DU TOURISME**

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission "Aménagement du Territoire et Tourisme" a d'une part, vocation d'élaborer les outils d'orientation et de planification spatiale et d'apporter un appui aux collectivités locales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de leurs stratégies de développement. D'autre part, elle est orientée vers le développement d'un tourisme durable qui prend en compte les dimensions socio-économique, culturelle et environnementale, afin de faire du Gabon une destination de référence mondiale dans l'écotourisme et au plan régional dans le tourisme d'affaires, en s'appuyant sur son patrimoine naturel et culturel.

De plus, la mission prend en compte les enjeux de développement local sous leur angle juridique et institutionnel qui relèvent de la Direction Générale de la Décentralisation. En revanche, elle ne prend pas en compte les enjeux de développement local sous l'angle de la tutelle des collectivités locales et de la participation citoyenne qui sont du ressort de la Direction Générale de l'Administration du Territoire.

Puis, elle ne recouvre pas la Gestion des parcs nationaux, le désenclavement des parcs et autres sites touristiques, la Construction ou l'amélioration des salles de réunions et de conférences, la création ou l'amélioration des aéroports ou des routes, l'amélioration de la desserte aérienne, l'amélioration du transport ferroviaire, fluvial, lagunaire et maritime et l'accueil des touristes aux frontières pour la vérification de leurs pièces.

Cette mission dont les responsables des programmes sont le Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, le Directeur Général du Tourisme, le Secrétaire Général du ministère du Tourisme et le Secrétaire Général du ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires. Ainsi, ladite mission est mise en œuvre par deux (2) secrétariats généraux, quatre (4) Directions Générales et un opérateur pour le Tourisme :

- Le Secrétariat Général du ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires ;
- Le Secrétariat Général du ministère du tourisme ;
- La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT);
- La Direction Générale de l'Appui à l'Action Locale (DGAAL);
- La Direction Générale du Tourisme (DGT);
- La Direction Générale de l'Hôtellerie (DGH);
- L'Agence Gabonaise de Promotion et de Développement du Tourisme et de l'Hôtellerie (AGATOURL).

En tant que garant de la cohérence globale de la politique d'aménagement et de développement des territoires et (Décentralisation), du Tourisme durable, la mission est en articulation forte d'une part avec l'ensemble des administrations sectorielles et d'autre part avec les programmes à vocation transversale suivants :

- coordination des politiques urbaines ;
- développement rural,
- infrastructures et équipements.

La mission est subdivisée en quatre (4) programmes, à savoir :

- Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale ;
- Tourisme ;
- Pilotage et Soutien à la politique de la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires ;
- Pilotage et Soutien à la politique du Tourisme.

Le programme "**Coordination des Politiques de Développement et Appui à l'Action Locale**" a pour vocation d'élaborer les outils d'orientation et de planification spatiale et d'apporter un appui aux collectivités locales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de leurs stratégies de développement.

Le programme "**Tourisme**" a pour vocation le développement d'un tourisme durable.

Le programme "**Pilotage et Soutien à la Politique de Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires**" recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des territoires. Il englobe toutes les fonctions supports à caractère transversal mises en œuvre par l'ensemble des services d'appui.

Le programme **"Pilotage et Soutien à la Politique du Tourisme"** recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère du Tourisme. Il englobe toutes les fonctions supports à caractère transversal mises en œuvre par l'ensemble des services d'appui.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de référence de la mission aménagement du territoire et tourisme sont constitués par :

- La loi d'Orientation de la stratégie de Développement Economique et Social (LODES) du Gabon ;
- La Loi N° 01/2014 du 15 juin 2015 relative à la Décentralisation ;
- La loi n°034/2020 du 22 mars 2021 portant réglementation du secteur Tourisme en République Gabonaise ;
- Le Décret n°000854/PR/MAT du 14 Novembre 2002, portant organisation et attributions du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire ;
- Décret n°00112/PR/MDCDT du 10 avril 2020 portant attributions et organisation du Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires ;
- Le décret n° 0237/PR/MMIT du 2 avril 2015 portant réorganisation de la Direction Générale du Contrôle des Hôtels ;
- Le décret n° 0236/PR/MMIT du 2 avril 2015 portant réorganisation de la Direction Générale du Tourisme et des Loisirs,
- Le décret n° 0314/PR/MMIT portant création et organisation de l'Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie
- Stratégie Directeur National d'Infrastructure ;
- Stratégie Nationale d'Industrialisation ;
- Stratégie d'Investissement Humain du Gabon ;
- Le Plan Directeur de Développement Touristique (PDDT) ;
- Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) ;
- Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) ;
- Le document Gabon 2025.

PRINCIPALES REFORMES

Les principales réformes de la mission Aménagement du territoire et tourisme sont :

- Pour l'Aménagement du Territoire, l'élaboration des nouveaux textes organiques de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT), de la Direction Générale de l'Appui à l'Action Locale (DGAAL) et de la Direction Générale de la Décentralisation,
- Pour le Tourisme, le projet d'élaboration d'un code du Tourisme, la loi d'orientation en matière du Tourisme avec l'élaboration des décrets et arrêtés y afférents.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2020 Réalisé	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
N°1 : Réaliser quatre (4) missions de terrain en vue de produire d'ici 2023, 2 documents de planification spatiale afin de réduire les déséquilibres et les dysfonctionnements de développement sur l'ensemble du territoire national.	Deux rapports de mission d'exploration et de sensibilisation pour la réalisation d'un PAD et d'un plan de revitalisation des zones rurales sont produits	%	-	15	0	-15	
	Deux rapports diagnostic pour la réalisation d'un PAD et d'un plan de revitalisation des zones rurales sont élaborés	%	-	40	0	-40	
	Rédaction des documents	%	-	-	-	-	

	provisoires et Missions de restitution des documents provisoires dans les localités						
	Mise en forme des documents définitifs et Phase d'adoption et de diffusion du PAD et du Plan de revitalisation des zones rurales	%	-	-	-	-	
N°2 : Renforcer le cadre institutionnel et juridique, et rendre opérationnel les organes de l'Aménagement du Territoire	Taux d'avancement dans l'élaboration du décret sur le Fonds d'intervention de l'Aménagement et du Développement du Territoire (FIADT)	%		100	-	-100	
	Taux de couverture de la campagne de communication	%		100	0	-100	
	Nombre de séminaires/ateliers organisés	Nombre		4	2	-2	
N°3 : Mettre en place un environnement propice au développement des activités touristiques d'ici 2023	Nombre de textes rédigés et adoptés réglementant les activités des opérateurs touristiques	Nombre		5	1	-4	
	Nombre de dépliants vulgarisant les conditions d'obtention des titres administratifs et d'entrer des touristes et hommes d'affaires au Gabon	Nombre		15.000	10.000	-5.000	
	Nombre de missions de campagne de sensibilisation des populations à proximité des parcs nationaux en vue de la création des coopératives susceptibles de proposer les produits du terroir aux touristes	Nombre		3	0	-3	
	Nombre de personnels des entreprises touristiques (Agences de tourisme et de voyages) ayant été formés à la production et à la promotion de l'offre touristique	Nombre		30	30	0	

	(5) Nombre de responsables d'école de formation en tourisme ayant été sensibilisés aux métiers et profils du tourisme ;	Nombre		15	16	+1	
	(6) Nombre de collectivités locales ayant été sensibilisées au bien- fondé de la mise en place des offices de tourisme ;	Nombre		5	20	+15	
	Nombre d'entreprises touristiques ayant été sensibilisées à la présentation des différents titres de la nouvelle loi et les conditions d'obtention de ceux-ci.	Nombre		50	243	+197	
	Nombre d'agents cadres de la Direction Générale du Tourisme ayant reçu une formation en montage des projets de développement.	Nombre		6	6	0	
N°4 : Disposer d'une hôtellerie répondant aux standards internationaux d'ici 2023	Nombre d'établissements présentant une qualité de service adéquate dans 3 provinces.	Nombre		8	54	+46	
	Nombre de formateurs et d'agents DGH formés dans les domaines de la classification, labélisation, contrôle et statistiques	Nombre		13	33	+20	
	Nombre d'hôtels, restaurants et établissements assimilés à contrôler dans 3 provinces	Nombre		150	60	-90	
	Taux de réalisation de la standardisation des hôtels et restaurants	%		50	80	30	

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (b-a)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (d-c)
4.199	Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale	1 041 616 920	101 024 940	-940 591 980	1 041 616 920	101 024 940	-940 591 980
4.199.1	Appui et conseil aux collectivités locales	67 614 141	18 838 500	-48 775 641	67 614 141	18 838 500	-48 775 641
4.199.2	Coordination territoriale des politiques	974 002 779	82 186 440	-891 816 339	974 002 779	82 186 440	-891 816 339
4.204	Pilotage et soutien aux politiques de la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires	425 000 000	339 580 017	-85 419 983	425 000 000	339 580 017	-85 419 983
4.204.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	225 000 000	117 880 000	-107 120 000	225 000 000	117 880 000	-107 120 000
4.204.2	Coordination administrative	200 000 000	221 700 017	21 700 017	200 000 000	221 700 017	21 700 017
4.206	Tourisme	1 254 222 404	137 259 853	-1 116 962 551	1 254 222 404	137 259 853	-1 116 962 551
4.206.1	Valorisation du patrimoine touristique	1 010 622 849	110 259 853	-900 362 996	1 010 622 849	110 259 853	-900 362 996
4.206.2	Hôtellerie	243 599 555	27 000 000	-216 599 555	243 599 555	27 000 000	-216 599 555
4.209	Pilotage et Soutien à la politique du Tourisme	1 817 891 200	620 576 400	-1 197 314 800	1 817 891 200	620 576 400	-1 197 314 800
4.209.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	311 000 000	237 846 400	-73 153 600	311 000 000	237 846 400	-73 153 600
4.209.2	Coordination administrative	1 506 891 200	382 730 000	-1 124 161 200	1 506 891 200	382 730 000	-1 124 161 200
Total pour la mission		4 538 730 524	1 198 441 210	-3 340 289 314	4 538 730 524	1 198 441 210	-3 340 289 314

Explication des principaux écarts :

La mission interministérielle " Aménagement du Territoire et Tourisme" avait une dotation de 4 538 730 524 FCFA, seule 1 198 441 210 FCFA a été exécuté soit un écart de 3 340 289 314 FCFA soit un taux d'exécution globale de 26,4%.

Cet écart se justifie par globalement par

- la non-levée de la réserve pour certains programmes :
- les mouvements de régulations liés à la lutte contre la covid19 :
- le retard pris dans le montage des dossiers d'appels d'offres :
- la non prise en charge de la contribution du Gabon à l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) à hauteur de 38.000.000 FCFA :
- l'opérateur AGATOUR qui n'a pas bénéficié de la seconde tranche de la subvention.

Le montant des réserves non levées est de 340 250 000 FCFA. Le taux d'exécution sur les crédits nets des réserves non levées de 28,54%.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (b-a)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (d-c)
4.199:Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale	1 041 616 920	101 024 940	-940 591 980	1 041 616 920	101 024 940	-940 591 980
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	879 116 920	-	-879 116 920	879 116 920	-	-879 116 920
Titre 3. Dépenses de biens et services	162 500 000	101 024 940	-61 475 060	162 500 000	101 024 940	-61 475 060
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
4.204: Pilotage et soutien aux politiques de la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires	425 000 000	339 580 017	-85 419 983	425 000 000	339 580 017	-85 419 983
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	350 000 000	277 580 000	-72 420 000	350 000 000	277 580 000	-72 420 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	75 000 000	62 000 017	-12 999 983	75 000 000	62 000 017	-12 999 983
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
4.206:Tourisme	1 254 222 404	137 259 853	-1 116 962 551	1 254 222 404	137 259 853	-1 116 962 551
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	829 222 404	-	-829 222 404	829 222 404	-	-829 222 404
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	78 600 000	-21 400 000	100 000 000	78 600 000	-21 400 000
Titre 4. Dépenses de transfert	125 000 000	32 684 853	-92 315 147	125 000 000	32 684 853	-92 315 147
Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	25 975 000	-174 025 000	200 000 000	25 975 000	-174 025 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
4.209:Pilotage et Soutien à la politique du Tourisme	1 817 891 200	620 576 400	-1 197 314 800	1 817 891 200	620 576 400	-1 197 314 800
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 042 891 200	18 500 000	-1 024 391 200	1 042 891 200	18 500 000	-1 024 391 200
Titre 3. Dépenses de biens et services	775 000 000	602 076 400	-172 923 600	775 000 000	602 076 400	-172 923 600
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission	4 538 730 524	1 198 441 210	-3 340 289 314	4 538 730 524	1 198 441 210	-3 340 289 314
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	-					
Titre 2. Dépenses de personnel	2 751 230 524	18 500 000	-2 732 730 524	2 751 230 524	18 500 000	-2 732 730 524
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 387 500 000	1 059 281 340	-328 218 660	1 387 500 000	1 059 281 340	-328 218 660
Titre 4. Dépenses de transfert	125 000 000	32 684 853	-92 315 147	125 000 000	32 684 853	-92 315 147
Titre 5. Dépenses d'investissement	275 000 000	87 975 017	-187 024 983	275 000 000	87 975 017	-187 024 983
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

La mission Aménagement du Territoire et Tourisme a reçu en loi de finances rectificative 2021 un niveau de crédit global de 4 538 730 524 Francs CFA, 1 198 441 210 FCFA ont été exécutés ; soit un écart 3 340 289 314 FCFA et un niveau d'exécution de 26,4%.

Ainsi ce niveau d'exécution se répartit de la manière suivante :

- Titre 2 : La mission a bénéficié 2 751 230 524 FCFA au titre de l'exercice 2021, 18 500 000 FCFA ont été exécutés soit un niveau d'exécution de 0,67%. L'écart entre le niveau autorisé et le niveau engagé est de -2 732 730 524 FCFA. Ce titre est géré en centralisée au niveau de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques.
- Titre 3 : La mission a bénéficié de 1 387 500 000 FCFA au titre de l'exercice 2021, 1 059 281 340 FCFA ont été exécutés soit un niveau d'exécution de 95,43%. L'écart entre le niveau autorisé et le niveau engagé est de -328 218 660 FCFA, cet écart se justifie par la non-levée de la réserve obligatoire dans différents programmes.
- Titre 4 : La mission a bénéficié de 125 000 000 Francs CFA au titre de l'exercice 2021, 32 684 853 FCFA ont été exécutés soit un niveau d'exécution de 361,06%. L'écart entre le niveau autorisé et le niveau engagé est de -92 315 147FCFA, cet écart se justifie par la non-levée de la réserve obligatoire, le retard pris dans le montage des dossiers d'appels d'offres, la non prise en charge de la contribution du Gabon à l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) à hauteur de 38.000.000 FCFA et l'opérateur AGATOUR qui n'a pas bénéficié de la seconde tranche de la subvention.
- Titre 5 : La mission a bénéficié de 275 000 000 Francs CFA au titre de l'exercice 2021, 87 975 017 FCFA ont été exécutés soit un niveau d'exécution de 38,08%. L'écart entre le niveau autorisé et le niveau engagé est de -187 024 983 FCFA, cet écart se justifie par la non-levée de la réserve obligatoire, le retard pris dans le montage des dossiers d'appels d'offres et les opérations de régulation budgétaire relatives aux mesures gouvernementales de la lutte contre la covid 19.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Natures des mouvements de crédit :

- un virement est un redéploiement de crédits entre programmes d'un même ministère ;
- un transfert est un redéploiement de crédits entre programmes de ministères différents ;
- un crédit devenu sans objet peut être annulé, il s'agit alors d'une annulation ;
- un crédit peut être reporté sur l'année suivante, il s'agit alors d'un report.

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1			
Titre 2			
Titre 3			
Titre 4			
Titre 5	+25 975 000		
Titre 6			
Total des mouvements de CP	+25 975 000		

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1				
Titre 2				
Titre 3				
Titre 4				
Titre 5	+25 975 000			
Titre 6				
Total des mouvements de CP	+25 975 000			

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

PROGRAMME COORDINATION DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET APPUI A L'ACTION LOCALE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme Coordination des politiques de Développement et Appui à l'Action Locale a pour vocation d'élaborer les outils d'orientation et de planification spatiale et d'apporter un appui aux collectivités locales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de leurs stratégies de développement.

Ce programme, dont le responsable est le Directeur Général de l'Aménagement du Territoire est mis en œuvre par deux Directions Générales :

- la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT)
- la Direction Générale de l'Appui à l'Action Locale (DGAAL).

En tant que garant de la cohérence globale de la politique d'aménagement et de développement des territoires, le programme est en articulation forte d'une part, avec l'ensemble des administrations sectorielles et d'autre part, avec les programmes à vocation transversale suivants :

- Coordination des politiques urbaines,
- Développement rural,
- Infrastructures et équipements.

Le programme comprend deux actions :

- Appui et conseil aux collectivités locales.
- Coordination des politiques territoriales

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Appui et conseil aux collectivités locales

Cette action vise le renforcement de la capacité opérationnelle des collectivités locales et la fixation des populations rurales. Cela doit se matérialiser par la réalisation des Relais de Développement Rural (**RDR**) et l'élaboration des Plans de Développement Locaux (**PDL**). Pour mener à bien ce programme, des plans de formation doivent être élaborés, afin de mettre en exergue le capital humain conformément aux dispositions prévues dans le plan stratégique Gabon émergent (PSGE). Cette action vise également à soutenir financièrement la réalisation des projets des collectivités locales par le biais du Fonds d'Intervention pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FIADT). Pour ce faire, la mise en œuvre de cette action se fera par la Direction Générale de l'Appui à l'Action Locale.

ACTION N° 2 : Coordination des politiques territoriales

Cette action consiste en la mise en cohérence des politiques sectorielles d'Aménagement et de développement du territoire et d'investissement. Cela va se matérialiser par l'élaboration et la vulgarisation des outils d'aide à la décision notamment le Schéma National d'Aménagement et de Développement du Territoire (**SNADT**), les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire (**SRADT**), les Plans d'Aménagement et de Développement des zones Frontalières (**PADZOF**), les Plans d'Aménagement et de Développement des zones Spécifiques (**PADZOS**), les Plans d'Aménagements et de Développement des villes secondaires (**PAD**) et les Livres Blancs des provinces du Gabon. A ce titre, cette action sera réalisée par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- L'aggravation des disparités inter et intra provinciales en matière de développement ;
- La poursuite de l'exode rural ;
- La multiplicité des administrations impliquées dans la mise en œuvre des actions d'aménagement et de

- développement du territoire ;
- Une implication croissante des partenaires au développement dans l'action de développement local ;
- La prise en compte des enjeux régionaux et sous régionaux (CEMAC, CEEAC) en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Les populations attendent du programme qu'il améliore globalement leur cadre et conditions de vie, de travail et d'emploi dans les territoires. Elles attendent aussi d'être plus étroitement associées aux réflexions et aux décisions touchant à leur territoire et à son développement.

La société civile, à travers les diverses associations et ONG souhaite une plus forte cohérence globale des actions menées en matière d'aménagement et de développement, une meilleure gouvernance d'ensemble dans ces domaines. Elle attend aussi un appui technique et financier de l'Etat aux projets qu'elle met en œuvre.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme la mise en place des stratégies qui concourent à un développement économique et social accéléré, harmonieux, équilibré et cohérent du territoire. Elles souhaitent également la mise en place des mécanismes visant une optimisation de l'utilisation des ressources financières allouées aux actions d'aménagement et de développement des ministères sectoriels.

Plusieurs points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif des pouvoirs publics et des partenaires en matière d'aménagement et de développement des territoires :

- L'existence d'orientations stratégiques claires (LODES, DSCR, SNADT en cours de finalisation)
- De nombreuses études déjà réalisées et qui ont permis d'identifier une série de projets de développement prioritaires pour les territoires (livres blancs, PAD pilotes)
- Des premiers projets concrets de développement locaux mis en œuvre par les partenaires au développement.

Néanmoins, un certain nombre de manquements et difficultés restent aujourd'hui à traiter, notamment :

- Des schémas d'aménagement élaborés mais non validés, au niveau national comme au niveau local ;
- La mise en œuvre de plusieurs politiques d'Aménagement et de Développement du Territoire aux résultats mitigés ;
- Le caractère embryonnaire du système d'information sur les territoires, l'inaccessibilité des données de base sur les territoires ;
- La lourdeur des circuits administratifs de validation des documents d'orientation, schémas directeurs, projets de création de structures ou instances proposés par l'administration.
- Le manque de coordination entre les administrations sectorielles et déconcentrées avec les administrations de planification,
- L'absence d'outils dédiés au financement des projets de développement des territoires locaux.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Promouvoir un aménagement et un développement équilibré et durable du territoire, en coopération étroite avec les administrations sectorielles, les collectivités locales et les autres acteurs concernés.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Réaliser quatre (4) missions de terrain en vue de produire d'ici 2023, 2 documents de planification spatiale afin de réduire les déséquilibres et les dysfonctionnements de développement sur l'ensemble du territoire national.

- Résultat annuel attendu 1 : Un (1) rapport de mission d'exploration et de sensibilisation pour la réalisation d'un PAD est produit ;
- Résultat annuel attendu 2 : Un (1) rapport diagnostic pour la réalisation d'un PAD est élaboré ;
- Résultat annuel attendu 3 : Un (1) rapport de mission d'exploration et de sensibilisation pour la réalisation d'un plan de revitalisation des zones rurales est produit ;
- Résultat annuel attendu 4 : Un (1) rapport diagnostic pour la réalisation d'un plan de revitalisation des zones rurales est élaboré.

OBJECTIF N°2 : Renforcer le cadre institutionnel et juridique, et rendre opérationnel les organes de l'Aménagement du Territoire.

- Résultat annuel attendu 1 : Fonds d'intervention de l'Aménagement et du Développement du Territoire (FIADT) adopté ;
- Résultat annuel attendu 2 : Une (1) campagne de communication réalisée ;
- Résultat annuel attendu 3 : Quatre (4) séminaires/ateliers organisés.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Réaliser quatre (4) missions de terrain en vue de produire d'ici 2023, 2 documents de planification spatiale afin de réduire les déséquilibres et les dysfonctionnements de développement sur l'ensemble du territoire national.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Un (1) rapport de mission d'exploration et de sensibilisation pour la réalisation d'un PAD est produit.
- Résultat annuel attendu 2 : Un (1) rapport diagnostic pour la réalisation d'un PAD est élaboré.
- Résultat annuel attendu 3 : Un (1) rapport de mission d'exploration et de sensibilisation pour la réalisation d'un plan de revitalisation des zones rurales est produit.
- Résultat annuel attendu 4 : Un (1) rapport diagnostic pour la réalisation d'un plan de revitalisation des zones rurales est élaboré

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Le rapport de mission d'exploration et de sensibilisation pour la réalisation d'un PAD n'a pas été produit
- Résultat annuel N°2 : Le rapport diagnostic pour la réalisation d'un PAD n'a pas été élaboré
- Résultat annuel N°3 : Le rapport de mission d'exploration et de sensibilisation pour la réalisation d'un plan de revitalisation des zones rurales n'a pas été produit
- Résultat annuel N°4 : Le rapport diagnostic pour la réalisation d'un plan de revitalisation des zones rurales n'a pas été élaboré.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Deux rapports de mission d'exploration et de sensibilisation pour la réalisation d'un PAD et d'un plan de revitalisation des zones rurales sont produits	%	-	-	15	0	-15		
Deux rapports diagnostic pour la réalisation d'un PAD et d'un plan de revitalisation des zones rurales sont élaborés	%	-	-	40	0	-40		
Rédaction des documents provisoires et Missions de restitution des documents provisoires dans les localités	%	-	-	--	-	-		
Mise en forme des documents définitifs et Phase d'adoption et de diffusion du PAD et du Plan de revitalisation des zones rurales	%	-	-	--	-	-		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel attendu 1 : Le programme devait produire un rapport de mission d'exploration et de sensibilisation pour la réalisation d'un PAD, malheureusement, il n'a pas pu atteindre ce résultat. En effet, compte tenu des impératifs de l'actualité, le programme a priorisé la réalisation d'une mission en lien avec la voie de contournement de l'aéroport International Léon MBA et l'organisation des ateliers en lien avec l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du Programme (Objectif 2).

Résultat annuel N°2 : Le rapport diagnostic pour la réalisation d'un PAD n'a pas été élaboré. En effet, ce résultat n'a pas été atteint car il dépend fortement de la réalisation préalable de la première mission ; celle relative à l'exploration et à la sensibilisation. Le Programme dispose tout de même des termes de référence (TDR) des PAD de nombreuses villes du Gabon.

Résultat annuel N°3 : Le rapport de mission d'exploration et de sensibilisation pour la réalisation d'un plan de revitalisation des zones rurales n'a pas été produit. En effet, compte tenu des impératifs de l'actualité, le programme a priorisé l'organisation d'un atelier en lien avec l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du Programme (Objectif 2) notamment sur le renforcement de capacité des agents sur la mise en œuvre d'un fonds de financement des projets au sein des Collectivités locales.

Résultat annuel N°4 : Le rapport diagnostic pour la réalisation d'un plan de revitalisation des zones rurales n'a pas été élaboré. En effet, ce résultat n'a pas été atteint car il dépend fortement de la réalisation préalable de la première mission ; celle relative à l'exploration et à la sensibilisation.

Par contre, le Programme a réalisé une mission de reconnaissance des sites de relogement des populations impactées par des grands projets d'investissements dans le grand Libreville, à l'exemple de la réalisation de la voie de contournement de l'Aéroport International Léon Mba de Libreville, projet d'une importance capitale pour les plus hautes autorités de notre pays. Le rapport de la mission est disponible.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Renforcer le cadre institutionnel et juridique, et rendre opérationnel les organes de l'Aménagement du Territoire.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Fonds d'intervention de l'Aménagement et du Développement du Territoire (FIADT) adopté ;
- Résultat annuel attendu 2 : Une (1) campagne de communication réalisée ;
- Résultat annuel attendu 3 : Quatre (4) séminaires/ateliers organisés.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Le projet de décret n'a pas été élaboré
- Résultat annuel N°2 : La campagne de communication n'a pas été réalisée
- Résultat annuel N°3 : Deux ateliers ont été réalisés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration du décret sur le : Fonds d'intervention de l'Aménagement et du Développement du Territoire (FIADT)	%	-	-	100	-	-100		
Taux de couverture de la campagne de communication	%	-	-	100	0	-100		
Nombre de séminaires/ateliers organisés	Nombre	-	-	4	2	-2		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel attendu 1 : Concernant l'élaboration du décret sur le FIADT, ce projet de décret n'a pas été élaboré. En effet, le programme a priorisé le renforcement de capacité de ses agents sur cette problématique avant d'aller vers la rédaction de ce décret.

Résultat annuel attendu 2 : La campagne de communication n'a pas été réalisée. En effet, le Programme n'a pas produit les termes de référence de cette campagne de sensibilisation.

Résultat annuel attendu 3 : Concernant ce résultat, sur les Quatre (4) séminaires/ateliers programmés, le

programme n'a pu organiser que deux (2) ateliers.

- Atelier de renforcement de capacité pour la mise en place du Fonds d'intervention de l'Aménagement et du Développement du Territoire,
- Renforcement des capacités en vue de rendre opérationnel les organes de l'Aménagement du Territoire.

Les deux (2) autres ateliers n'ont pas pu être organisé en raison de la situation sanitaire qui prévalait en cette période.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (b-a)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (d-c)
4.199.1:Appui et conseil aux collectivités locales	67 614 141	18 838 500	-48 775 641	67 614 141	18 838 500	-48 775 641
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	33 973 856	-	-33 973 856	33 973 856	-	-33 973 856
Titre 3. Dépenses de biens et services	33 640 285	18 838 500	-14 801 785	33 640 285	18 838 500	-14 801 785
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
4.199.2:Coordination territoriale des politiques	974 002 779	82 186 440	-891 816 339	974 002 779	82 186 440	-891 816 339
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	845 143 064	-	-845 143 064	845 143 064	-	-845 143 064
Titre 3. Dépenses de biens et services	128 859 715	82 186 440	-46 673 275	128 859 715	82 186 440	-46 673 275
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	1 041 616 920	101 024 940	-940 591 980	1 041 616 920	101 024 940	-940 591 980
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	879 116 920	-	-879 116 920	879 116 920	-	-879 116 920
Titre 3. Dépenses de biens et services	162 500 000	101 024 940	-61 475 060	162 500 000	101 024 940	-61 475 060
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution global du programme est de 9,70%.

En ce qui concerne le titre 2 dépenses de personnel, il est difficile pour nous de le calculer le taux d'exécution car nous n'avons pas connaissance du niveau d'exécution au titre 2, qui est exécuté directement au Ministère en charge du Budget.

Pour le titre 3 : « dépenses de biens et services », la Loi de Finances a octroyé au Programme un montant de 162 500 000 F CFA et le programme a consommé un montant de 101 024 940 F CFA, soit un taux d'exécution de 62,16%. L'écart est de 61 475 060 FCFA. Cet écart se justifie par

- la situation sanitaire qui prévalait en cette période qui n'a pas permis d'organiser deux (2) autres ateliers de formation ;
- la non-levée d'une réserve obligatoire (20%) qui était de 32 500 000 FCFA.

Le taux d'exécution crédits nets des réserves non levée est de 77,71%.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	89	89	89	0	0	0	89
Permanents	89	89	89	0	0	0	89
Non permanents							
Agents de catégorie B	46	46	46	0	0	0	46
Permanents	46	46	46	0	0	0	46
Non permanents							
Agents de catégorie C	15	15	15	0	0	0	15
Permanents	15	15	15	0	0	0	15
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	150	150	150	0	0	0	150
Main d'œuvre non permanente	82	82	82	4	0	-4	78
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	232	232	232	4	0	-4	228

Explication des évolutions :

L'effectif du programme a diminué de quatre (4) agents. Il s'agit principalement des agents de la main d'œuvre non permanente qui ont pris leur retraite.

Les effectifs des catégories A et B stagnent en raison du gel des recrutements par le Ministère en charge de la Fonction Publique. Alors que le programme a besoin de recruter des ingénieurs pour couvrir les activités et les actions liées à son fonctionnement.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration						
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	879 116 920	879 116 920	-	-	-879 116 920	-879 116 920

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Nous ne disposons pas de l'exécution des crédits du titre 2, leur gestion incombe au Ministère en charge du Budget.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
4.199.1:Appui et conseil aux collectivités locales	33 640 285	33 640 285	18 838 500	18 838 500	-14 801 785	-14 801 785
Activités 1 : Atelier de renforcement de capacité pour la mise en place du Fonds d'intervention de l'Aménagement et du Développement du Territoire	33 640 285	33 640 285	18 838 500	18 838 500	-14 801 785	-14 801 785
4.199.2:Coordination territoriale des politiques	128 859 715	128 859 715	82 186 440	82 186 440	-46 673 275	-46 673 275
Activités 1 : Atelier de Renforcement des capacités en vue de rendre opérationnel les organes de l'Aménagement du Territoire	25 900 802	25 900 802	16 511 440	16 511 440	-9 389 362	-9 389 362
Activités 2 : Mission de reconnaissance des sites de relogement des populations impactées par le projet de réalisation de la voie de contournement de l'Aéroport International Léon MBA de Libreville	9 922 154	9 922 154	6 325 000	6 325 000	-3 597 154	-3 597 154
Activités 3 : Fonctionnement quotidien des services	93 036 759	93 036 759	59 350 000	59 350 000	-33 686 759	-33 686 759
Total des crédits de titre 3	162 500 000	162 500 000	101 024 940	101 024 940	-61 475 060	-61 475 060

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Dans la Loi de finance 2021 le Programme a bénéficié d'un montant de 162 500 000 F CFA. Avec ce montant, le programme a priorisé les activités de l'objectif 2. L'exécution des crédits à hauteur de 62,16%, a permis de réaliser les activités suivantes :

- Atelier de renforcement de capacité pour la mise en place du Fonds d'intervention de l'Aménagement et du Développement du Territoire. Cette activité, d'un coût de 18 838 500 F CFA contribue à la mise en œuvre de l'objectif 2 du Programme.

- Atelier de Renforcement des capacités en vue de rendre opérationnel les organes de l'Aménagement du Territoire. Cette activité est essentielle dans la réalisation de l'objectif 2 du Programme, avec un cout de 16 511 440 F CFA ;
- mission de reconnaissance des sites de relogement des populations impactées par le projet de réalisation de la voie de contournement de l'Aéroport International Léon MBA de Libreville, avec un cout de 6 325 000 F CFA ;
- le fonctionnement des services du programme : le montant engagé a servi aux régalienues des services des neuf (9) directions provinciales.

Les résultats obtenus montrent que des avancées ont été réalisées pour l'objectif 2, par contre pour l'objectif 1 les missions de terrains n'ont pas pu être réalisées.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN
AUX POLITIQUES DE
DÉCENTRALISATION, DE LA
COHÉSION ET DU DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "**Pilotage et Soutien aux politiques de la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires**" regroupe les services du cabinet du Ministre, de l'Inspection Générale, le Secrétariat Général et les services supports. Le Secrétaire Général du Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires est le responsable de ce programme. Ainsi, doit-il veiller aussi bien au pilotage de la stratégie ministérielle qu'à la coordination administrative. Le programme "Pilotage et Soutien" recouvre deux actions : le pilotage de la stratégie ministérielle mené par le Cabinet du Ministre et la coordination administrative qui relève du Secrétariat Général.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE

L'action "**pilotage de la stratégie ministérielle**" est pilotée par le Ministre avec l'appui de son Cabinet technique et l'Inspection Générale des Services. L'objectif du pilotage de la stratégie ministérielle vise sur le court terme :

- L'efficacité de l'action publique ;
- La lisibilité des politiques budgétaires ;
- La recherche de l'efficacité accrue des dépenses ;
- La transparence des documents budgétaires.

De manière générale, le pilotage de la stratégie ministérielle exige :

- L'orientation générale de la gestion du Ministère pour les politiques communes (politiques indemnitaire, déformation, d'achat, etc.) ;
- L'orientation et/ou les reformulations et la validation des projets et programmes ;
- L'examen et l'adoption des dossiers soumis aux réunions de coordination ministérielle, aux comités techniques interministériels sectoriels et aux conseils présidentiels sectoriels ;
- La mise en place du mécanisme de suivi-évaluation nécessaire, afin de s'assurer du contrôle continu, de l'évaluation, de l'utilisation efficace des ressources des différents programmes et projets, de la responsabilisation, de la transparence et de l'intégrité ;
- Faciliter les revues et contrôles périodiques sur place des documents financiers par le contrôleur budgétaire (Ministère du Budget) ainsi que le suivi programmatique des activités par le Directeur Central des Affaires Financières.
- La coordination des activités de promotion des investissements et des exportations ainsi que celles relatives à l'assainissement du climat des affaires dans le secteur.

ACTION N° 2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE

L'action "**coordination administrative**" est mise en œuvre par le Secrétariat Général. Cette action couvre toutes les activités qui concourent à celles des autres actions ou programmes de politique publique, en leur fournissant un soutien ou un encadrement. Elles répondent à des politiques communes, transversales. Il s'agit des Finances,

des Ressources Humaines, du Patrimoine immobilier, des Moyens généraux, des Services intérieurs, des Statistiques, de la Communication, du Service juridique, des Systèmes d'information, de la Documentation et de l'archivage, du Pilotage global des politiques.

Pour mener à bien ses missions, le Secrétariat Général s'appuie actuellement sur quatre Directions, à savoir :

- La Direction Centrale des Affaires financières ;
- La Direction Centrale des Ressources Humaines ;
- La Direction Centrale des Systèmes d'Information ;
- La Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes.

Pour faciliter le travail de ses agents, l'Administration doit non seulement moderniser ses outils (système d'information, équipements, méthodes, etc.), mais également responsabiliser ses agents en fonction, les former et recruter des profils adéquats nécessaires à la réalisation des objectifs.

C'est pour faire face à ce besoin constant de performance que le Gouvernement, réuni en Conseil des Ministres le 21 février 2013, a adopté plusieurs projets de décret portant cadre organique des Ministères. Ces textes ont pour Objet l'harmonisation de certaines structures et la pérennisation de celles-ci au sein des départements ministériels. Ainsi ont été créées plusieurs Directions Centrales qui viendront dorénavant, à l'instar de celles qui existent déjà,

Appuyer l'action du Secrétariat Général. Il s'agit de :

- La Direction Centrale des Affaires Juridiques ;
- La Direction Centrale de la Communication ;
- La Direction Centrale des Archives et de la Documentation ;
- Le Service Central du Courrier.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme **"Pilotage et Soutien aux politiques de la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires"** recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des territoires. Il englobe toutes les fonctions support à caractère transversal mises en œuvre par l'ensemble des services d'appui.

Les fonctions qui forment le programme Soutien regroupent l'ensemble des activités indispensables au fonctionnement des services opérationnels. Aussi jouent-elles un rôle de facilitateur au service des politiques Sectorielles et tiennent de ce fait une place déterminante.

Elles comprennent :

- l'administration, la finance et la comptabilité : C'est la Direction Centrale des Affaires Financières(DCAF) qui est responsable de l'aspect finance et comptabilité au sein du Ministère. Elle gère tous les crédits d'investissement et depuis sa mise en place en 2010, elle apporte aux gestionnaires l'assistance technique nécessaire à l'appropriation des procédures budgétaires.
- la gestion des Ressources Humaines : relève de la compétence de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) qui exerce deux grandes catégories d'activités : l'administration du personnel (gestion des congés, des absences, l'aspect social etc.), et le développement des Ressources Humaines qui permet de disposer d'un personnel compétent (recrutement, gestion des compétences, gestion des carrières, etc.)
- le patrimoine immobilier. Il est géré par le Secrétariat Général Adjoint 2, la DCAF et les Directions Générales. Il comprend la construction, la réhabilitation et le réaménagement des bâtiments. Il englobe également le gros entretien et la maintenance des équipements.
- les moyens généraux : ils sont gérés en partie par le Secrétariat Général (gestion des fluides, de l'accueil). Pour le reste (équipements, fournitures, etc....il revient à chaque service de gérer son matériel.
- les Systèmes d'informations, l'Informatique-Bureautique : la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) en est responsable. Celle-ci intervient dans l'aspect matériel, car elle sert de conseil dans l'acquisition du matériel et assure la maintenance des outils informatiques et des appareils de reprographie. Les missions de la DCSI couvrent également l'aspect développement, car elle est chargée de récolter, traiter, stocker et diffuser l'information issue du Ministère. En outre, elle tend aussi à développer les outils nécessaires à l'exécution des tâches.
- la documentation et l'archivage : c'est un service de la DCSI prévu à l'article 21 du décret 291 du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts, qui peine cependant à jour pleinement son rôle. En effet, l'absence de centre de documentation et d'espace de stockage paralyse son fonctionnement.
- le courrier, le Secrétariat, le Bureau d'ordre et la Reprographie : il existe au sein du Ministère un Service du Courrier rattaché à la DCSI et dont les principales missions sont l'accueil des usagers, la réception, l'expédition, la distribution et la ventilation du courrier. Par contre, chaque entité dispose de son secrétariat et s'est équipé en matériel de reprographie. Ces services sont gérés directement par les responsables des entités auxquelles ils sont rattachés.
- les Services intérieurs : les services intérieurs sont essentiellement gérés par le Secrétariat Général Adjoint 2 et recouvrent une série de services : le gardiennage, la prévention sécurité, l'entretien des locaux. En ce qui concerne la gestion du planning d'occupation des salles ou l'aménagement et l'équipement des salles-ci pour le travail en réunion, il revient à chaque direction de gérer son espace.
- la production de données statistiques (externe et interne) : le service statistique est rattaché à la Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes (DCESP). Ce service a pour missions, entre autres, de collecter, compiler, traiter les informations et de mettre les données analysées à la disposition des usagers, notamment les administrations, les opérateurs économiques, les ONG et les particuliers par les moyens de communications usuels.
- la communication : rattaché à la DCSI, le service communication est une fonction d'appui essentielle au Ministère. Elle est à la fois interne et externe. La manière de communiquer en interne est la capacité pour tous les agents en fonction à communiquer entre eux. Par contre, la communication externe concerne principalement la promotion des activités du Ministre gérée essentiellement par le Conseiller excommunication du Cabinet du Ministre.
- la fonction juridique-contentieuse : le service juridique est rattaché à la DCESP. Il est notamment chargé, entre autres, d'étudier, normaliser et uniformiser tous les projets de textes, en collaboration avec les services concernés et d'initier les projets de textes conformément à la politique du Ministère dans les domaines de ses compétences. C'est un service qui actuellement ne fonctionne pas de manière optimale.

- le pilotage global des politiques : mené par le Cabinet du Ministre, le pilotage vise non seulement la mise en œuvre d'une stratégie à travers la mobilisation des ressources humaines, mais également le suivi des politiques publiques menées au sein des programmes du Ministère.

Le programme " Pilotage et Soutien aux politiques de la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires " est piloté par le Secrétaire Général du Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des territoires, Responsable de programme.

Le Cabinet du Ministre réalise les actions suivantes :

- L'examen des dossiers ;
- La validation des projets et des politiques ;
- L'orientation et/ou la reformulation desdits projets et politiques ;
- Le suivi-évaluation.

Pour le Secrétariat Général, il s'agit de coordonner et de contrôler les activités des différents services du Ministère.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Appui et soutien à la Décentralisation
- Enjeu 2 : Opérationnalisation du Fonds d'Initiatives Départementales

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Assurer le pilotage efficace et dynamique de l'administration

- Résultat annuel attendu 1: production de quatre (4) tableaux de bord par les RPROG
- Résultat annuel attendu 2: 50% des objectifs du PAP atteints

OBJECTIF N°2 : Elaborer le cadre institutionnel et juridique de la décentralisation.

- Résultat annuel attendu 1 : 50% d'avancement du cadre institutionnel et juridique élaboré par les services.
- Résultat annuel attendu 2 : 50% des textes élaborés et adoptés.

OBJECTIF N°3 : Rendre effectif le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales.

- Résultat annuel attendu 1 : les compétences à transférer sont identifiées.
- Résultat annuel attendu 2 : les modalités de transfert sont définies.

OBJECTIF N°4 : Opérationnaliser le Fonds d'Initiatives Départementales.

- Résultat annuel attendu 1 : le cadre juridique institutionnel de gestion du FID est redéfini.
- Résultat annuel attendu 2 : 50% d'avancement du processus de mise en œuvre du FID.

OBJECTIF N°5 : Avoir créer et mis en œuvre d'ici 2023, le Programme de Développement Intégré de la Zone des Trois Frontières (PDIZTF) Gabon, Cameroun et Guinée- Equatoriale.

- Résultat annuel attendu 1 : l'ensemble des textes nécessaires à la mise en place du programme sont élaborés et adoptés. Y compris le recrutement des responsables de l'Unité de Gestion du programme,
- Résultat annuel attendu 2 : les conditions financières pour le fonctionnement minimal du programme sont garanties.
- Résultat annuel attendu 3 : le bâtiment administratif et les treize (13) logements d'astreintes de l'Unité de Gestion du programme sont disponibles à Bitam,

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Assurer le pilotage efficace et dynamique de l'administration

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Quatre (4) tableaux de bord sont produits par les RPROG ;
- Résultat annuel N°2 : 50% des objectifs du PAP atteints.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 2 Deux tableaux de bord ont été produit par les RPROG
- Résultat annuel N°2 : 50% des objectifs du PAP atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de tableaux de bord trimestriels produit par les RPROG dans les délais	Nombre	0	2	4	2	2	2	
Taux d'objectifs atteints	%	0	50	50	50%	0%	50%	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat 1 : Deux tableaux de bord ont été élaborés

Pour 2021 nous avons prévu l'élaboration de quatre tableaux de bord. Finalement juste 2 ont été élaborés, soit un écart de 2 rapports. Cet écart est dû, à la situation sanitaire qui prévalait en 2021 avec la pandémie de la covid19. Qui a entraîné la restriction des effectifs pour le suivi des activités du secrétariat général et des directions.

Résultat 2 : 50% des objectifs du PAP ont été atteints

Pour 2021 nous avons prévus atteindre 50% de nos objectifs. Ce résultat a été intégralement par les rencontres, les séances de travail répétitif mensuel des conseillers du ministère et ceux de SGG et les fonction supports du ministère.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Élaborer le cadre institutionnel et juridique de la décentralisation

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 75% d'avancement du cadre institutionnel et juridique élaboré par les services ;
- Résultat annuel N°2 : 75% des textes élaborés et adoptés.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 75% du taux d'avancement du cadre institutionnel et juridique élaboré par les services
- Résultat annuel N°2 : 75% du taux de textes élaborés et adoptés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du cadre institutionnel et	%	0	25%	75%	75%	0		

Juridique élaboré par les services.								
Taux de textes élaborés et adoptés	%	0	25%	75%	75%	0		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat 1 : 75% du taux d'avancement du cadre institutionnel et juridique élaboré

Pour 2021 nous avons prévu élaborer 50% du cadre institutionnel et juridique. Ce résultat a été atteint totalement. En effet, nous avons mis en place une commission de rédaction des textes sous la coordination du Secrétariat général, et la supervision du cabinet du ministre. Les textes ont été validés en conseil interministériel nous attendons juste la promulgation en conseil des ministres.

Résultat 2 : 75% du taux de textes élaborés et adoptés

Pour 2021 nous avons prévu élaborer et adopter 50% des textes organiques du ministère. Ce résultat a été atteint totalement, car Les textes ont été validés en conseil interministériel nous attendons juste la promulgation en conseil des ministres.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Rendre effectif le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Les compétences à transférer sont identifiées ;
- Résultat annuel N°2 : Les modalités de transfert sont définies.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 50% des compétences à transférer ont été identifiées.
- Résultat annuel N°2 : 50% des modalités à transférer ont été définies

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du processus d'identification des compétences à transférer	%	0	0	50%	50%	0		
Taux d'avancement du processus de définition des modalités de transfert.	%	0	0	50%	50%	0		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat 1 : Les compétences à transférer sont identifiées

Pour 2021 nous avons prévus identifier 50% des compétences à transférer. Ce résultat a été totalement atteint. En effet, les textes organiques du ministère ont permis d'identifier les compétences à transférer.

Résultat 2 : Les modalités de transfert sont définies

Pour 2021, nous avons prévus définir 50% des modalités à transférer. Ce résultat a été atteint. En effet, les textes organiques du ministère ont permis de définir les modalités de transfert.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Opérationnaliser le Fonds Péréquation des collectivités locales

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Le cadre juridique institutionnel de gestion du FPCL est redéfini.
- Résultat annuel N°2 : 50% d'avancement du processus de mise en œuvre du FPCL.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Le cadre juridique institutionnel de gestion du FPCL a été défini à 50%.
- Résultat annuel N°2 : Le processus de mise en œuvre du FPCL a été effectué à 50%

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du processus de redéfinition du cadre juridique institutionnel		0	0	75%	75%	0		
Taux d'avancement du processus de mise en œuvre du FPCL.		0	0	75%	75%	0		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat 1 : Le cadre juridique institutionnel de gestion du FPCL est redéfini

Pour 2021 nous avons prévu élaborer 50% du cadre institutionnel et juridique. Ce résultat a été atteint totalement. En effet, nous avons mis en place une commission de rédaction des textes sous la coordination du Secrétariat général, et la supervision du cabinet du ministre. Les textes ont été validés en conseil interministériel nous attendons juste la promulgation en conseil des ministres.

Résultat 2 : 50% d'avancement du processus de mise en œuvre du FPCL

Pour 2021 nous avons prévu 50% d'avancement du processus de mise en œuvre du FPCL. Ce résultat a été atteint, car les textes ont été validés en conseil interministériel nous attendons juste la promulgation en conseil des ministres

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : avoir créé et mis en œuvre d'ici 2023, le Programme de Développement Intégré de la Zone des Trois Frontières (PDIZTF) Gabon, Cameroun et Guinée- Equatoriale

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1 :** l'ensemble des textes nécessaires à la mise en place du programme sont élaborés et adoptés. Y compris le recrutement des responsables de l'Unité de Gestion du programme,
- **Résultat annuel attendu 2 :** les conditions financières pour le fonctionnement minimal du programme sont garanties.
- **Résultat annuel attendu 3 :** le bâtiment administratif et les treize (13) logements d'astreintes de l'Unité de Gestion du programme sont disponibles à Bitam,

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : le cadre institutionnel et juridique n'a pas été élaboré par les services
- Résultat annuel N°2 : les conditions financières pour le fonctionnement minimal du programme n'ont pas été garanties.
- Résultat annuel N°3 : le bâtiment administratif et les treize (13) logements d'astreintes de l'Unité de Gestion du programme ne sont pas disponibles à Bitam,

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du cadre institutionnel et juridique élaboré par les services.	%	0	0	50	0	-50		
Taux de financement des activités du programme	%	0	0	50	0	-50		
Nombre de bâtiments disponibles	Nombre	0	0	1	0	-1		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour ces trois résultats annuels aucune activités n'a été menée. Toutes ces ressources ont été transférées pour renforcer les résultats des objectifs 2 et 4 du ministère. Le projet n'a pas abouti simplement parce qu'il était à cheval entre le ministère des affaires étrangères et le ministre de la décentralisation.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (b-a)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (d-c)
4.204.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	225 000 000	117 880 000	-107 120 000	225 000 000	117 880 000	-107 120 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	150 000 000	117 880 000	-32 120 000	150 000 000	117 880 000	-32 120 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	75 000 000	-	-75 000 000	75 000 000	-	-75 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
4.204.2:Coordination administrative	200 000 000	221 700 017	21 700 017	200 000 000	221 700 017	21 700 017
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	159 700 000	-40 300 000	200 000 000	159 700 000	-40 300 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	62 000 017	62 000 017	-	62 000 017	62 000 017
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	425 000 000	339 580 017	-85 419 983	425 000 000	339 580 017	-85 419 983
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	350 000 000	277 580 000	-72 420 000	350 000 000	277 580 000	-72 420 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	75 000 000	62 000 017	-12 999 983	75 000 000	62 000 017	-12 999 983
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le programme à bénéficier d'une dotation de 425 000 000 FCFA en 2021, nous avons exécuté 339 580 017 FCFA soit un taux de 79,9%.

- Titre 3 : dépenses de biens et services.

Le programme a bénéficié pour les dépenses de biens et services, d'un montant de 350 000 000 FCFA, exécuté 277 580 000 Fcfa soit un de 79,31%. Cet écart est dû à la non-levée de la réserve obligatoire, soit 70 000 000 FCFA. Le taux d'exécution sur les crédits nets des réserves non levées est de 99,14%.

- Titre 5 : dépenses d'investissement

Le programme a bénéficié de 75 000 000 FCFA pour les dépenses d'investissement, 62 000 017 FCFA exécuté soit un taux d'exécution de 82,67%. Cet écart est dû à la non-levée de la réserve obligatoire, soit 12 000 000 FCFA. Le taux d'exécution sur les crédits nets des réserves non levées de 98%.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	15	15	15	0	0	0	15
Permanents	15	15	15	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	0	15	15	0	0	0	15
Main d'œuvre non permanente	0	2	2	0	0	0	2
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	0	17	17	0	0	0	17

Explication des évolutions :

Le programme n'a pas connu de variation des effectifs en 2021.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration						
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Le programme n'a pas bénéficié des crédits de dépenses de personnelles.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
4.204.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	150 000 000	150 000 000	117 880 000	117 880 000	-32 120 000	-32 120 000
Activités 1 : suivi de la stratégie du ministère	112 500 000	112 500 000	88 520 000	88 520 000	23 980 000	23 980 000
Activités 2 : Contrôle des services administratifs	37 500 000	37 500 000	29 360 000	29 360 000	8 140 000	8 140 000
4.204.2:Coordination administrative	200 000 000	200 000 000	159 700 000	159 700 000	-40 300 000	-40 300 000
Activités 1 : Gestion des bâtiment administratifs	50 000 000	50 000 000	31 800 000	31 800 000	18 200 000	18 200 000
Activité 2 : Suivi de la mise en œuvre du PRE, du PSGE, du PTG et du PTR	62 500 000	62 500 000	58 000 000	58 000 000	4 500 000	4 500 000
Activité 3 : Elaboration et suivi BOP,PAP, RAP	35 000 000	35 000 000	29 900 000	29 900 000	5 100 000	5 100 000
Activités 4 : Autre activité de coordinations	52 500 000	52 500 000	40 000 000	40 000 000	12 500 000	12 500 000
Total des crédits de titre 3	350 000 000	350 000 000	277 580 000	277 580 000	-72 420 000	-72 420 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

En ce qui concerne le suivi de la stratégie ministérielle, 88 520 000 FCFA ont été consommés sur 112 500 000 FCFA. Ces crédits ont permis d'élaborer le cadre institutionnel et juridique de la décentralisation à 50%. Mission de vulgarisation de la réforme de la décentralisation auprès des collectivités locales, contribuant à identifier les compétences et définir les modalités de transferts.

En ce qui concerne le contrôle des services administratifs 29 360 000 FCFA ont été consommés sur une dotation 37 500 000 FCFA. Cette dotation a permis de financer les missions de vulgarisation de la réforme de la décentralisation.

En ce qui concerne la gestion des bâtiments administratifs 31 800 000 FCFA ont été consommés sur une dotation de 50 000 000 FCFA. Cette dépense a permis la prise charge de l'entretien du bâtiment administratif.

En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre du PRE, du PSGE, du PTG et du PTR 58 000 000 FCFA ont été consommés sur une dotation de 62 500 000FCFA. Cette dépense a permis d'assurer un pilotage efficace et dynamique de l'administration à travers l'élaborations de deux tableaux de bord.

En ce qui concerne l'élaboration et suivi BOP, PAP, RAP 29 900 000 FCFA ont été consommés sur une dotation de 35 000 000 FCFA. Cette dépense a permis d'assurer un pilotage efficace et dynamique de l'administration à travers le suivi des objectifs du PAP.

En ce qui concerne les autres activités de coordinations 40 000 000 FCFA ont été consommés sur une dotation de 52 500 000 FCFA. Cette dépense a permis d'opérationnaliser le Fonds Péréquation des collectivités locales à travers l'élaboration du cadre juridique institutionnel de gestion du FPCL, ainsi que la mise en œuvre de ce dernier.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
4.204.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	75 000 000	75 000 000			-75 000 000	-75 000 000
Projet: Programme de développement Intégré de la Zone des trois frontières (Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale)	75 000 000	75 000 000			-75 000 000	-75 000 000
4.204.2:Coordination administrative			62 000 017	62 000 017	62 000 017	62 000 017
Projet: Programme de développement Intégré de la Zone des trois frontières (Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale)			62 000 017	62 000 017	62 000 017	62 000 017
Total des crédits de titre 5	75 000 000	75 000 000	62 000 017	62 000 017	-12 999 983	-12 999 983

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Le montant des crédits alloués au programme pilotage et soutien était de 75 000 000 FCFA, 62 000 017 FCFA ont été exécutés. Cette dépense a permis d'acquérir les équipements informatiques pour 31 000 017 FCFA et le mobilier de bureau pour 31 000 000 FCFA, dans le cadre du programme de développement de la zone des trois frontières. L'écart observé est dû à la non-levée de la réserve obligatoire qui est de 16% soit 12 000 000 FCFA.

PROGRAMME TOURISME

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

En 2011, le Gouvernement a mis en place une politique du secteur touristique pour qu'il constitue un vecteur majeur de développement du pays et de réduction de la pauvreté. Ces choix stratégiques devraient permettre aux hautes autorités du pays de préparer l'après pétrole et de faire de notre pays une vraie destination touristique dans la sous-région et le monde.

Le programme a pour vocation le développement d'une industrie du tourisme durable. Ce tourisme, qui reste l'un des principaux secteurs d'avenir pour l'économie Gabonaise par sa forte valeur ajoutée et le nombre d'emplois directs et indirects induits qu'il crée, est malheureusement très touché par la pandémie de la Covid-19. A tel enseigne qu'à ce jour, sa contribution au produit intérieur brut (PIB) demeure inférieure à 5%.

L'objectif est donc d'aider les opérateurs du Secteur à sortir de cette crise en trouvant des solutions périphériques, à la suite de celles préconisées par le Gouvernement de la République.

Ce programme est mis en œuvre par deux Directions Générales :

- La Direction Générale du Tourisme (DGT) ;
- La Direction Générale de l'Hôtellerie (DGH).

En tant que garant de la cohérence globale de la politique de développement du Tourisme, le programme est en articulation forte avec:

- L'Agence Gabonaise de Développement et de Promotion du Tourisme et de l'Hôtellerie (AGATOUR) en qualité d'opérateur ;
- L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) en qualité de partenaire.

Le programme comprend deux actions :

- La Valorisation du patrimoine touristique ;
- L'Hôtellerie.

Le champ du programme recouvre :

- Le contrôle, l'identification, et la classification des entreprises touristiques et hôtelières ;
- La réglementation des activités touristiques ;
- L'inventaire et la valorisation des sites et monuments touristiques ;
- L'accompagnement et l'appui technique aux entreprises touristiques ;
- La mise en place des structures de développement et de promotion du Tourisme ;
- La production des actions de développement touristique ;
- Le développement et la promotion de l'offre touristique ;
- La délivrance des titres d'exploitation des entreprises et activités touristiques ;
- L'identification et la valorisation du patrimoine naturel et culturel ;
- La promotion des métiers du tourisme ;
- Le suivi des accords de coopération touristique ;
- La mise en place et le développement des Zones d'Intérêt Touristique (ZIT) ;
- La production des outils de promotion de la Destination Gabon ;
- La formation et la sensibilisation des acteurs du secteur ;
- Le suivi des programmes de formation proposés par des écoles de formation en tourisme en concertation avec les ministères en charge de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur ;
- La mise en place d'un système de collecte et de production des statistiques touristiques ;
- La formation du personnel de l'Administration Nationale du Tourisme ;
- La promotion et la commercialisation de la Destination Gabon ;

Le champ du programme ne recouvre pas:

- La gestion des parcs nationaux, car elle relève de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux ;
- Le désenclavement des parcs ;
- La construction ou l'amélioration des salles de réunions et de conférences ;

- La création ou l'amélioration des aéroports ou des routes.
- L'amélioration de la desserte aérienne ;
- L'amélioration du transport ferroviaire, fluvial, lagunaire et maritime ;
- L'accueil des touristes aux frontières pour la vérification de leurs pièces.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Valorisation du patrimoine touristique

L'action « Valorisation du patrimoine touristique » recouvre :

- La réglementation des activités touristiques ;
- L'inventaire et la valorisation des sites et monuments touristiques ;
- L'accompagnement et l'appui technique aux entreprises touristiques ;
- La mise en place des offices de tourisme et autres associations à vocation touristique ;
- La production des actions de développement touristique ;
- Le développement et la promotion de l'offre touristique ;
- L'émission des titres d'exploitation des entreprises et activités touristiques ;
- L'identification et la valorisation du patrimoine naturel et culturel ;
- La promotion des métiers du tourisme ;
- Le suivi des accords de coopération touristique ;
- La mise en place et le développement des Zones d'Intérêt Touristique ;
- La production des outils de promotion de la Destination Gabon ;
- La formation et la sensibilisation des acteurs du secteur par rapport au développement des activités touristiques ;
- Le suivi des programmes d'enseignement des écoles de formation en tourisme ;
- La mise en place d'un système de collecte et de production des statistiques touristiques.

ACTION N° 2 : Hôtellerie

L'action « Hôtellerie » recouvre :

- La réglementation des activités, des entreprises de l'hébergement, de la restauration et des établissements assimilés ;
- L'identification, l'inventaire, le contrôle de tous les hôtels, restaurants et la para hôtellerie ;
- La classification de tous les hôtels, restaurants et autres entreprises touristiques ;
- L'organisation d'ateliers en faveur des hôteliers et restaurateurs sur la qualité des services avec les services compétents des Administrations publiques et privées ;
- Le recouvrement des données statistiques ;
- La sensibilisation des opérateurs du secteur du bien-fondé de la labellisation.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le processus de développement économique, social et culturel dans lequel notre pays est engagé et dont l'axe fondamental est la diversification de l'économie, repose sur la volonté politique du Président de la République, Chef de l'Etat, et la détermination du Gouvernement, de réduire la pauvreté et d'assurer le mieux-être des gabonaises et des gabonais.

Dans cette démarche, l'industrie du tourisme compte parmi les atouts naturels que notre pays considère comme étant les vecteurs par excellence, de croissance économique, en ce qu'ils véhiculent des effets directs, indirects ou induits, spontanés et rapidement accessibles.

Aujourd'hui, si le tourisme est présenté comme une des premières industries du monde, c'est en considération de l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages consécutive, à un accroissement continu des ressources affectées aux loisirs des voyageurs. L'augmentation croissante de la part des autres pays dans cette industrie résulte de la recherche par les touristes de nouvelles destinations qui associent les loisirs, la qualité de l'environnement et la biodiversité.

En matière de tourisme, le Gabon dispose d'énormes potentialités qui constituent, en même temps un vivier d'investissements et un bassin d'emplois, ne demandant qu'à être valorisés et exploités pour l'expansion de l'industrie du tourisme et partant de l'économie nationale.

Pour booster le secteur touristique, plusieurs cadres ont été intégrés grâce à la politique des hautes autorités du pays qui place l'Homme au centre de tout développement.

L'Etat des lieux et le diagnostic révèlent les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces du secteur tourisme et de son administration.

En termes d'atouts, le Gabon est un véritable paradis terrestre à en juger par l'immensité et l'abondance de ses potentialités :

- Emplacement géographique de choix ;
- Stabilité politique ;
- Population pacifique légendaire ;
- Faune : grands mammifères (baleines à bosse, éléphants, tortues luth, etc.) ;
- Flore : biodiversité des plantes, essences naturelles (bois) ;
- Cadre naturel favorable à la recherche ;
- Qualité des sites à vocation touristique ;
- Soutien de la communauté internationale ;
- 800 km de côtes ;
- 80% de forêts sur toute l'étendue du territoire national ;
- 13 parcs nationaux qui occupent 11% du territoire national ;
- Sites et monuments historiques ;
- Cultures et traditions riches et variées ;
- Art culinaire diversifié ;
- Artisanat riche et dynamique.

Toutefois des handicaps subsistent : Le Gabon a encore un assez grand nombre de handicaps ou faiblesses sur lesquels il faut progressivement agir pour tirer véritablement parti de ses atouts :

- Absence d'un cadre réglementaire adéquat ;
- Inexistence d'une offre touristique attractive ;
- Inexistence de compagnie aérienne susceptible d'accompagner le développement du tourisme ;
- Les actions de promotion peu efficaces ;
- Inexistence d'une stratégie marketing de la Destination Gabon ;
- Infrastructures routières en mauvais état ;
- Climat équatorial quelque peu difficile en saison des pluies ;
- Pistes nécessitant de gros efforts de réhabilitation ou de construction ;
- Offre hôtelière réduite et de qualité très moyenne ;
- Destination peu connue ;
- Manque de concertation entre administrations et opérateurs ;
- Absence de certification ;
- Absence de culture touristique.

ENJEUX

- **Enjeu 1** : Faire du Gabon une destination de référence mondiale dans l'industrie du tourisme durable ;
- **Enjeu 2** : Faire de l'industrie touristique un vecteur majeur du développement et de la lutte contre la pauvreté.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Mettre en place un environnement propice au développement des activités touristiques d'ici 2023 :

- Résultat annuel attendu 1 : Cinq (5) projets de textes réglementant les activités touristiques sont rédigés ;
- Résultat annuel attendu 2 : Quinze mille (15.000) dépliants vulgarisant les conditions d'obtention des titres administratifs et d'entrer de touristes et hommes d'affaires au Gabon sont édités ;
- Résultat annuel attendu 3 : Trois (3) missions de campagne de sensibilisation des populations à proximité des parcs nationaux en vue de la création des coopératives susceptibles de proposer les produits du terroir aux touristes sont effectuées ;

- Résultat annuel attendu 4 : 30 agents des personnels des entreprises touristiques (Agences de tourisme et de voyages) sont formés à l'issue de l'organisation de deux sessions de formation ;
- Résultat annuel attendu 5 : 15 Responsables des écoles de formation en tourisme sont sensibilisés aux métiers et profils recherchés par les professionnels du Tourisme ;
- Résultat annuel attendu 6 : Cinq (5) reporting sur les missions de sensibilisation des collectivités locales sur le bien- fondé de la mise en place des offices de tourisme sont effectués ;
- Résultat annuel attendu 7 : 50 opérateurs sont sensibilisés concernant les nouveaux titres administratifs et leur condition de délivrance.
- Résultat annuel attendu 8 : Six (6) agents cadres de la Direction Générale du Tourisme sont formés au montage des projets de développement.

OBJECTIF N°2 : Disposer d'une hôtellerie répondant aux standards internationaux d'ici 2023.

- Résultat annuel attendu 1 : Huit (8) établissements ayant une qualité de service adéquate dans Trois (3) provinces (l'Estuaire, l'Ogooué-Maritime et le Haut-Ogooué) sont Présentés ;
- Résultat annuel attendu 2 : Treize (13) formateurs et agents DGH dans les domaines de la classification, labellisation, contrôle et statistiques sont Formés ;
- Résultat annuel attendu 3 : 150 hôtels, restaurants et établissements assimilés dans 3 provinces (l'Estuaire, l'Ogooué-Maritime et le Haut-Ogooué) sont Contrôlés ;
- Résultat annuel attendu 4 : 30% de la standardisation des hôtels et restaurants est réalisé.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Mettre en place un environnement propice au développement des activités touristiques d'ici 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : Cinq (5) projets de textes réglementant les activités touristiques sont rédigés ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Quinze mille (15.000) dépliants vulgarisant les conditions d'obtention des titres administratifs et d'entrer de touristes et hommes d'affaires au Gabon sont édités ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Trois (3) missions de campagne de sensibilisation des populations à proximité des parcs nationaux en vue de la création des coopératives susceptibles de proposer les produits du terroir aux touristes sont effectuées ;
- **Résultat annuel attendu 4** : 30 agents des personnels des entreprises touristiques (Agences de tourisme et de voyages) sont formés à l'issue de l'organisation de deux sessions de formation ;
- **Résultat annuel attendu 5** : 15 Responsables des écoles de formation en tourisme sont sensibilisés aux métiers et profils recherchés par les professionnels du Tourisme ;
- **Résultat annuel attendu 6** : Cinq (5) reporting sur les missions de sensibilisation des collectivités locales sur le bien- fondé de la mise en place des offices de tourisme sont effectués ;
- **Résultat annuel attendu 7** : 50 opérateurs sont sensibilisés concernant les nouveaux titres administratifs et leur condition de délivrance ;
- **Résultat annuel attendu 8** : Six (6) agents cadres de la Direction Générale du Tourisme sont formés au montage des projets de développement

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel atteint 1** : Huit (8) projets de textes réglementant les activités touristiques ont été rédigés ;
- **Résultat annuel atteint 2** : Dix mille (10.000) dépliants vulgarisant les conditions d'obtention des titres administratifs et d'entrée de touristes et hommes d'affaires au Gabon ont été édités ;
- **Résultat annuel atteint 3** : Trois (3) missions de campagne de sensibilisation des populations à proximité des parcs nationaux en vue de la création des coopératives susceptibles de proposer les produits du terroir aux touristes n'ont pas été effectuées ;
- **Résultat annuel atteint 4** : Trente (30) agents des personnels des entreprises touristiques (Agences de tourisme et de voyages) ont été formés à l'issue de l'organisation de deux sessions de formation ;
- **Résultat annuel atteint 5** : Seize (16) responsables des écoles de formation en tourisme ont été sensibilisés aux métiers et profils recherchés par les professionnels du Tourisme ;
- **Résultat annuel atteint 6** : Cinq (5) reporting sur les missions de sensibilisation des collectivités locales sur le bien- fondé de la mise en place des offices de tourisme ont été effectués ;
- **Résultat annuel atteint 7** : 243 opérateurs ont été sensibilisés concernant les nouveaux titres administratifs et leur condition de délivrance ;
- **Résultat annuel atteint 8** : Six (6) agents cadres de la Direction Générale du Tourisme ont été formés au montage des projets de développement.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes rédigés et adoptés réglementant les activités des opérateurs touristiques	Nombre	4	-	5	1	-4	5	
Nombre de dépliants vulgarisant les conditions d'obtention des titres administratifs et d'entrer des touristes et hommes d'affaires au Gabon	Nombre	0	0	15.000	10.000	-5.000	10.000	
Nombre de missions de campagne de sensibilisation des populations à proximité des parcs nationaux en vue de la création des coopératives susceptibles	Nombre	0	2	3	0	-3	3	

de proposer les produits du terroir aux touristes								
Nombre de personnels des entreprises touristiques (Agences de tourisme et de voyages) ayant été formés à la production et à la promotion de l'offre touristique	Nombre	-	-	30	30	0	30	
Nombre de responsables d'écoles de formation en tourisme ayant été sensibilisés aux métiers et profils du tourisme ;	Nombre	-	-	15	16	+1	15	
Nombre de collectivités locales ayant été sensibilisées au bien-fondé de la mise en place des offices de tourisme ;	Nombre	-	-	5	20	+15	10	
Nombre d'entreprises touristiques ayant été sensibilisées sur les différents titres de la nouvelle loi et les conditions d'obtention de ceux-ci.	Nombre	-	-	50	243	+197	50	
Nombre d'agents cadres de la Direction Générale du Tourisme ayant reçu une formation en montage des projets de développement.	Nombre	-	-	6	6	0	6	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Indicateur n°1 : *Nombre de textes rédigés et adoptés réglementant les activités des opérateurs touristiques*

La Direction Générale du Tourisme avait 05 textes réglementant les activités touristiques à rédiger et à faire adopter auprès du Gouvernement et, le cas échéant, le Parlement. Huit (08) avaient été rédigés. En 2021, seul le projet de loi portant réglementation du Secteur Tourisme en République Gabonaise a été adoptée et promulguée. L'écart qui est de -4 par rapport aux prévisions de 2021 se justifie par la non adoption desdits projets de texte. Toutefois, du point de vue de l'élaboration des textes juridiques, l'efficacité aurait été au rendez-vous.

Indicateur n°2 : *Nombre de dépliants vulgarisant les conditions d'obtention des titres administratifs et d'entrée des touristes et hommes d'affaires au Gabon*

Pour cet indicateur, la cible 100% n'a pas été atteinte dans la mesure où seulement 10.000 dépliants vulgarisant les conditions de délivrance des titres administratifs *et d'entrer des touristes et hommes d'affaires* ont été édités. L'écart est de -5.000 dépliants. D'un côté, le montant prévu est excessif par rapport à l'enveloppe globale, mais la DGT a bénéficié d'un apport (aide) extérieur en impression des 10.000 dépliants.

Indicateur n°3 : *Nombre de missions de campagne de sensibilisation des populations à proximité des parcs nationaux en vue de la création des coopératives susceptibles de proposer les produits du terroir aux touristes.*

Pour cet indicateur, la cible à atteindre était de 3 missions de campagne de sensibilisation. Elles n'ont pas été réalisées. L'écart de -3 trouve sa justification dans la crise sanitaire à Corona virus qui avait limité les déplacements à l'intérieur du pays. Aussi, les moyens ont été orientés vers la réalisation de la campagne de collecte de données statiques du tourisme dans trois capitales provinciales : Libreville, Franceville et Port-Gentil. Cette dernière activité de collecte de données faisait partie du Programme de Travail Ministériel de 2021.

Indicateur n°4 : *Nombre de personnels des entreprises touristiques (Agences de tourisme et de voyages) ayant été formés à la production et à la promotion de l'offre touristique.*

Ici, l'indicateur est le nombre de personnels des entreprises touristiques (Agences de tourisme et de voyages) ayant été formés à la production et à la promotion de l'offre touristique. En 2021, il était prévu de former 30 personnels. Et les 30 ont été formés au cours d'un atelier de 2 jours, organisé par le Cabinet du Ministre du Tourisme. Ce qui donne un écart de zéro.

Indicateur n°5 : *Nombre de responsables d'écoles de formation en tourisme ayant été sensibilisés aux métiers et profils du tourisme.*

A ce niveau, il était prévu 15 responsables d'écoles à être sensibilisés. Dans le Grand Libreville, 16 responsables

d'écoles ont été visités. L'écart est de +1.

Indicateur n°6 : Nombre de collectivités locales ayant été sensibilisées au bien- fondé de la mise en place des offices de tourisme

Ici, la campagne de sensibilisation a eu lieu. 20 collectivités locales ont été sensibilisées au bien- fondé de la mise en place des offices de tourisme. Le résultat attendu a été quadruplé. Cet écart de +15 est dû à la campagne de sensibilisation auprès des opérateurs touristiques sur les conditions d'obtention des titres administratifs et d'entrée des touristes et hommes d'affaires au Gabon, qui s'est déroulée sur toute l'étendue du territoire national.

Indicateur n°7 : Nombre d'entreprises touristiques ayant été sensibilisées sur les différents titres de la nouvelle loi et les conditions d'obtention de ceux-ci.

Au cours d'une mission de sensibilisation auprès des opérateurs touristiques sur les conditions d'obtention des titres administratifs et d'entrée des touristes et hommes d'affaires au Gabon, 243 opérateurs ont été sensibilisés contre 50 prévus. L'écart qui est de +193 se justifie par le fait que, malgré la crise sanitaire liée à la Covid-19, les mesures gouvernementales avaient été allégées à la fin décembre 2021. Ce qui permet aux agents de la DGT de se déployer en grand nombre sur le terrain.

Indicateur n°8 : Nombre d'agents cadres de la Direction Générale du Tourisme ayant reçu une formation en montage des projets de développement.

Lors d'un séminaire atelier, organisé à l'hôtel Boulevard sis à ACAE (Libreville), six agents cadres de la DGT, sur les six prévus, ont été formés aux techniques de montage des projets de développement. Au vu de ce qui précède, il y a lieu de conclure que l'écart est de zéro.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Disposer d'une hôtellerie répondant aux standards internationaux d'ici 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Huit (8) établissements ayant une qualité de service adéquate dans Trois (3) provinces (l'Estuaire, l'Ogooué-Maritime et le Haut-Ogooué) sont Présentés ;
- Résultat annuel attendu 2 : Treize (13) formateurs et agents DGH dans les domaines de la classification, labellisation, contrôle et statistiques sont Formés ;
- Résultat annuel attendu 3 : 150 hôtels, restaurants et établissements assimilés dans 3 provinces (l'Estuaire, l'Ogooué-Maritime et le Haut-Ogooué) sont Contrôlés ;
- Résultat annuel attendu 4 : 30% de la standardisation des hôtels et restaurants est réalisé.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : 54 établissements présentent une qualité de service adéquate dans 3 provinces.
- Résultat annuel 2 : 33 formateurs et agents DGH formés dans les domaines de la classification, labélisation, contrôle et statistiques
- Résultat annuel 3 : 60 hôtels, restaurants et établissements assimilés contrôlés dans 3 provinces
- Résultat annuel 4 : 80% de réalisation de la standardisation des hôtels et restaurants

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'établissements présentant une qualité de service adéquate dans 3 provinces.	Nombre	17	287	8	54	+46	-	
Nombre de formateurs et d'agents DGH formés dans les domaines de la classification, labellisation, contrôle et statistiques	Nombre	0	0	13	33	+20	-	
Nombre d'hôtels, restaurants et établissements assimilés à contrôler dans 3 provinces	Nombre	0	161	150	60	-90	-	

Taux de réalisation de la standardisation des hôtels et restaurants	%	6	60	50	80	30	-	
---	---	---	----	----	----	----	---	--

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Projet Annuel de Performance et singulièrement la mise en œuvre de l'Action Hôtellerie, il faut relever la crise dans laquelle la pandémie à coronavirus a plongé notre secteur. Nous avons ainsi été amené à reconsidérer l'ensemble des activités prévues, non seulement en ayant à l'idée d'atteindre les cibles initiales, mais surtout en recherchant des pistes en vue de relancer les activités hôtelières.

Aussi, pour atteindre le résultat annuel attendu 1, à savoir : avoir huit (8) établissements présentant une qualité de service adéquate dans trois (3) provinces (Estuaire, Ogooué-Maritime et Haut-Ogooué), notre administration a traité plus de soixante (60) dossiers de demande de licence d'exploitation. Cinquante-quatre (54) établissements ont obtenu leur autorisation d'exercer au vu de la qualité de service fournie à leur clientèle (dont trente-neuf délivrés aux établissements d'hébergement et quinze aux établissements de restauration), dans cinq provinces (Estuaire, Haut-Ogooué, Moyen-Ogooué, Ogooué-Maritime et Woleu-Ntem).

Compte tenu de la forte demande d'obtention de licence d'exploitation (en vue de la réouverture des établissements en période de Covid-19), nous avons atteint un résultat annuel évalué à cinquante-quatre (54) établissements présentant une qualité de service adéquate, mais surtout ayant observé le protocole sanitaire mis en vigueur au lieu de huit comme prévu soit un écart considérable de quarante-six (46) établissements dans cinq provinces au lieu de trois.

Pour atteindre le résultat annuel 2, à savoir : avoir formé treize (13) formateurs et agents DGH dans les domaines de la classification, labellisation, contrôle et statistiques, la Direction Générale de l'Hôtellerie a soit organisé des sessions de formation soit pris part à des formations diverses. Ainsi, nous pouvons noter :

- Renforcement des capacités à l'endroit des responsables d'unité opérationnelle (01 agent formé) ;
- Formation sur l'appropriation du corpus juridique et les pendants judiciaires (05 agents formés) ;
- Séminaire de formation sur les techniques de collecte des données pour l'inventaire de l'offre touristique (09 agents formés) ;
- Atelier de formation sur le montage et la gestion des projets (03 agents formés) ;
- Séminaire de formation sur le contrôle des infections en milieu hôtelier (15 agents formés).

L'ensemble de ces instants d'enseignement a donc permis d'atteindre un nombre de **rente-trois** (33) agents DGH formés au lieu de treize (13) soit un écart de vingt (20) agents.

En ce qui concerne le résultat annuel 3, à savoir : avoir contrôlé 150 hôtels, restaurants et établissements assimilés dans 3 provinces (Estuaire, Ogooué-Maritime et Haut-Ogooué), la Direction Générale de l'Hôtellerie a effectué soixante (60) visites techniques de contrôle de conformité en lien avec le traitement des dossiers de demande de licence d'exploitation. Ces visites ont permis de contrôler quarante-trois (43) établissements d'hébergement et quinze (15) établissements de restauration. Le résultat escompté de cent cinquante (150) établissements contrôlés n'a pas été atteint à cause des moyens financiers insuffisant.

Enfin, le résultat annuel 4 était de réaliser 50% de la standardisation des hôtels et restaurants. Ce résultat a été atteint de 80%, soit un écart de 30%. Cette performance a été rendue possible grâce au grand nombre de demandes de titres administratifs, ainsi qu'aux différentes formations.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (b-a)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (d-c)
4.206.1: Valorisation du patrimoine touristique	1 010 622 849	110 259 853	-900 362 996	1 010 622 849	110 259 853	-900 362 996
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	820 176 230	-	-820 176 230	820 176 230	-	-820 176 230
Titre 3. Dépenses de biens et services	65 446 619	51 600 000	-13 846 619	65 446 619	51 600 000	-13 846 619
Titre 4. Dépenses de transfert	125 000 000	32 684 853	-92 315 147	125 000 000	32 684 853	-92 315 147
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	25 975 000	25 975 000	-	25 975 000	25 975 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
4.206.2: Hôtellerie	243 599 555	27 000 000	-216 599 555	243 599 555	27 000 000	-216 599 555
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	9 046 174	-	-9 046 174	9 046 174	-	-9 046 174
Titre 3. Dépenses de biens et services	34 553 381	27 000 000	-7 553 381	34 553 381	27 000 000	-7 553 381
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	-	-200 000 000	200 000 000	-	-200 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	1 254 222 404	137 259 853	-1 116 962 551	1 254 222 404	137 259 853	-1 116 962 551
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	829 222 404	-	-829 222 404	829 222 404	-	-829 222 404
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	78 600 000	-21 400 000	100 000 000	78 600 000	-21 400 000
Titre 4. Dépenses de transfert	125 000 000	32 684 853	-92 315 147	125 000 000	32 684 853	-92 315 147
Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	25 975 000	-174 025 000	200 000 000	25 975 000	-174 025 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

La Loi de Finances 2021 a octroyé au programme Tourisme un montant de 1 254 222 404 FCFA, exécuté à hauteur de 137 259 853 FCFA, soit un taux d'exécution global 10.94%. L'écart est de -1 116 962 551 FCFA.

Titre 2 Dépenses de personnel

Le programme a bénéficié d'une dotation de 829 222 404 FCFA. Aucune exécution de ce titre n'a été effectuée directement mais plutôt en dépense centralisée par le Ministère en charge du Budget.

Titre 3 « dépenses de biens et services »

La Loi de Finances a octroyé 100 000 000 FCFA de crédits et le programme en a consommé 78 600 000 FCFA, soit un taux d'exécution de 78.6%. L'écart de -21.400.000 FCFA se justifie par la non-levée de la réserve qui est de 20.000.000 FCFA, soit 20%. Le taux d'exécution sur les crédits nets des réserves non levées est de 98,25%.

Titre 4. Dépenses de transfert

La Loi de Finances a octroyé 125 000 000 FCFA de crédits, le programme en a consommé 32 684 853 FCFA, soit un taux d'exécution de 26.14%. L'écart de -92 315 147 FCFA se justifie par la non prise en charge de la contribution du Gabon à l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) à hauteur de 38.000.000 FCFA et l'opérateur AGATOUR

qui n'a pas bénéficié de la seconde tranche de la subvention. Mais aussi la non-levée de la réserve obligatoire d'un montant de 18 750 000 FCFA. Le taux d'exécution sur les crédits nets de réserve non levée est de 30,76%.

Titre 5 (dépenses d'investissement)

Le programme a reçu une dotation de 200 000 000 FCFA, consommée à hauteur 25 975 000 FCFA soit un taux de 12.98%. L'écart de -174 025 000 FCFA s'explique par le retard pris dans le montage des dossiers d'appels d'offres et de la non-levée de la réserve obligatoire d'un montant de 32 000 000 FCFA. Le taux d'exécution sur les crédits nets de réserve non levée est de 15,46%.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Natures des mouvements de crédit :

- un virement est un redéploiement de crédits entre programmes d'un même ministère ;
- un transfert est un redéploiement de crédits entre programmes de ministères différents ;
- un crédit devenu sans objet peut être annulé, il s'agit alors d'une annulation ;
- un crédit peut être reporté sur l'année suivante, il s'agit alors d'un report ;
- les mouvements de fongibilité entre actions ou entre titres, au sein d'un même programme, sont regroupés sous le terme mouvement.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	4.206: Tourisme	Titre 5	+25 975 000	+25 975 000
Total des Transferts			+25 975 000	+25 975 000
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5			+25 975 000	+25 975 000

Explication des impacts de chaque transfert :

Les 25 975 000 FCFA ont servi à la prise en charge des projets d'acquisition d'équipements diverses pour le compte de l'opérateur AGATOUR.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	90	90	90	2	0	-2	88
Permanents	60	61	61	2	0	-2	59
Non permanents	30	29	29	0	0	0	29
Agents de catégorie B	27	26	26	1	0	-1	25
Permanents	23	23	23	1	0	-1	22
Non permanents	4	3	3	0	0	999	3
Agents de catégorie C	7	7	7	0	0	999	7
Permanents	5	5	5	0	0	999	5
Non permanents	2	2	2	0	0	999	2
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	124	123	123	3	0	-3	120
Main d'œuvre non permanente	40	41	41	01	0	-1	40
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	164	164	164	4	0	-4	164

Explication des évolutions :

Globalement le niveau des effectifs a diminué. Cette situation est conséquente au gel des recrutements, mais aussi au décès (1) et quelques agents retraités (3).

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2019 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	15	12	11	-4
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	6	7	7	1
Total pour l'opérateur Agatour	21	19	18	-3
Total pour le programme	21	19	18	-3

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les effectifs de l'opérateur ont connu une baisse entre 2019 et 2021, consécutive à l'affectation des trois fonctionnaires au Secrétariat Général et le recrutement d'un chauffeur pour les besoins de service.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration						
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	829 222 404	829 222 404	-	-	-829 222 404	-829 222 404

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
4.206.1: Valorisation du patrimoine touristique	65 446 619	65 446 619	51 600 000	51 600 000	-13 846 619	-13 846 619
Activité 1 : Fonctionnement des services	21 631 039	21 631 039	20 206 594	20 206 594	-1 424 445	-1 424 445
Activité 2 : Rédaction de projets de texte.	2 500 000	2 500 000	4 000 000	4 000 000	1 500 000	1 500 000
Activité 3 : Edition de dépliants	2 000 000	2 000 000	1 200 000	1 200 000	-800 000	-800 000
Activité 4 : Inventaire des écoles de formation en tourisme et production de référentiels de formation	2 630 000	2 630 000	1 500 000	1 500 000	-1 130 000	-1 130 000
Activité 5 : Sensibilisation des populations à proximité des parcs nationaux.	4 110 000	4 110 000	-	-	-4 110 000	-4 110 000
Activité 6: Organisation du Concours d'entrer à l'Ecole de l'Hôtellerie et de Tourisme de la CEMAC	3 150 000	3 150 000	3 100 000	3 100 000	-50 000	-50 000
Activité 7: Atelier de formation en faveur des agences de voyages et de tourisme	2 000 000	2 000 000	-	-	-2 000 000	-2 000 000
Activité 8 : Mission et déplacement à l'international et au Gabon	8 900 000	8 900 000	-	-	-8 900 000	-8 900 000
Activité 9 : Evènement statutaire de l'OMT	5 200 000	5 200 000	-	-	-5 200 000	-5 200 000
Activité 10 : Formation en montage des projets	3 525 580	3 525 580	1 033 406	1 033 406	-2 492 174	-2 492 174
Activité 11 : Sensibilisation des collectivités locales sur les offices de tourisme	3 800 000	3 800 000	3 450 000	3 450 000	-350 000	-350 000
Activité 12 : Sensibilisation sur les titres administratifs	3 000 000	3 000 000	12 000 000	12 000 000	9 000 000	9 000 000
Activité 13 : Atelier de formation sur les métiers du tourisme et les formations et qualifications requises	3 000 000	3 000 000	-	-	-3 000 000	-3 000 000

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité 14 : Opération de collecte de données statistiques du tourisme			3 110 000	3 110 000	3 110 000	3 110 000
Autre activité 15 : L'organisation de deux ateliers sur la méthodologie de collecte des données statistiques et sur les techniques de sensibilisation			1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Autre activité 16 : Sensibilisation des responsables des écoles de formation en tourisme aux métiers et profils recherchés par les professionnels du tourisme	-	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
4.206.2: Hôtellerie	34 553 381	34 553 381	27 000 000	27 000 000	-7 553 381	-7 553 381
Activité 1 : Contrôle des établissements.	7 168 381	7 168 381	4.500.000	4.500.000	-2 668 381	-2 668 381
Activité 2 : Renforcement des standards sécurités et qualités.	9 145 000	9 145 000	5.000.000	5.000.000	-4 145 000	-4 145 000
Activité 3 : Missions et déplacements.	9 321 000	9 321 000	7.500.000	7.500.000	-1 821 000	-1 821 000
Activité 4 : Fonctionnement des services	8 919 000	8 919 000	3.000.000	3.000.000	-5 919 000	-5 919 000
Opération individualisée : session de formation et de sensibilisation des personnels des hôtels partenaires au dispositif de confinement des passagers internationaux.			5.000 000	5.000 000	5.000 000	5.000 000
Opération individualisée : autres formations			2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000
Total des crédits de titre 3	100 000 000	100 000 000	78 600 000	78 600 000	-21 400 000	-21 400 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Globalement le programme a réalisé les activités inscrites dans le Projet Annuel de Performance (PAP), mais aussi certaines activités contenues dans le Programme de Travail Ministériel (PTM) de 2021 ne figurent pas dans les prévisions budgétaires du PAP 2021. C'est le cas de la collecte des données statistiques du tourisme ayant eu lieu dans trois provinces du Gabon en Août 2021.

Valorisation du patrimoine touristique

Activité 1 : Fonctionnement des services :

Sur une dotation de 21 631 039 FCFA la Direction Générale du Tourisme et ses directions provinciales ont exécutées 20 206 594 FCFA. Ces crédits ont été utilisés essentiellement pour l'achat des fournitures de bureau, l'acquisition des outils et fournitures informatiques, l'entretien des espaces de travail, le carburant des véhicules, la restauration et les divers.

Activité 2 : Rédaction des projets de texte portant sur la réglementation des activités touristiques.

Pour cette activité, une commission de textes a été mise en place au Cabinet du Ministre du Tourisme. Elle a rédigé huit (8) projets de texte portant sur la réglementation des activités touristiques. Cette performance a contraint la Direction Générale du Tourisme à consommer 4 000 000 FCFA au lieu des 2 500 000 FCFA prévus.

Activité 3 : Edition de 15.000 dépliant vulgarisant les différents titres administratifs et les conditions de délivrance des titres administratifs.

Sur les 15.000 prévus, seuls 10.000 dépliant vulgarisant les différents titres administratifs et les conditions de délivrance des titres administratifs ont été édités. La conception a été réalisée par un infographe de l'administration. L'édition a valu une somme de 1.200.000 francs CFA.

Activité 4 : Inventaire des écoles de formation en tourisme et production de référentiels de formation

Seize (16) responsables des écoles de formation en tourisme ont été sensibilisés aux métiers et profils recherchés

par les opérateurs du secteur. L'activité telle qu'elle a été intitulée n'était pas conforme au résultat annuel attendu n°5.

L'effectuation de cette activité a mobilisé 1.500.000 francs CFA au lieu de 2.630.000 FCFA prévus.

Activité 5 : Organisation de trois (3) campagnes de sensibilisation des populations à proximité des parcs nationaux.

Les trois campagnes de sensibilisation n'ont pas été effectuées auprès des populations vivant à proximité des parcs nationaux à cause de la crise sanitaire à coronavirus que le monde a connue et dont le Gabon n'était pas en reste. Le contact avec les habitants de l'arrière-pays a été difficilement réalisable, même si certaines missions ont eu lieu (cf. les activistes 11 et 12).

Activité 6 : Organisation du Concours d'entrer à l'Ecole de l'Hôtellerie et de Tourisme de la CEMAC

Comme tous les deux ans, la DGT a organisé le concours d'entrée à l'EHT-CEMAC le 22 juillet 2021. Pour y parvenir, plusieurs activités ont été menées. Entre autres, on peut citer :

- Les perdièmes des agents de l'Etat superviseurs et surveillants affectés dans les salles de classe ;
- Location de véhicule ;
- Accueil du commissaire CEMAC ;
- Communication et divers.

Les crédits utilisés sont l'équivalent de la dotation initiale, soit 3.100.000 FCFA.

Activités 7, 8 et 9 :

Les activités numéros 7, 8 et 9 n'ont pas eu lieu. Elles n'ont pas de résultats annuels attendus. Elles n'ont pas eu d'incidence financière : les crédits n'ont pas été engagés.

Activité 10 : Formation en montage de projet

Il était attendu la formation de six (6) agents cadres de la Direction Générale du Tourisme en montage de projet. Cette activité a été effective. Elle a coûté 1.033.406 francs CFA contre 3.525.580 francs CFA.

Activités 11, 12 et 13 :

- la sensibilisation des opérateurs touristiques sur les conditions d'obtention des titres administratifs et les conditions d'entrée des touristes et hommes d'affaires au Gabon, et sur l'importance de *la loi n° 034/2020 du 21 mars 2021 portant réglementation du secteur tourisme en République Gabonaise* ;

- la sensibilisation des responsables des collectivités locales sur le bien-fondé de la mise en place des offices des offices de tourisme ;

- la tenue d'un atelier de formation sur les techniques de sensibilisation à l'attention des agents de la DGT. Ces activités concourent à la sensibilisation des opérateurs sur le respect des mesures gouvernementales covid-19.

Activité 14, 15 et 16

Ces activités ponctuelles ont permis au Ministère de mesurer le poids de de l'industrie du tourisme dans l'économie gabonaise fortement impactée par la Covid-19 et de maîtriser l'exercice de l'activité touristique au Gabon.

Hôtellerie :

En ce qui concerne l'Hôtellerie les activités inscrits dans le PAP et dans les PTM ont permis de d'atteindre les résultats escomptés

- le renforcement des standards de sécurités et qualités pour un montant de 4.500.000 FCFA a permis de contrôler et de délivrer à 54 établissements une licence d'exploitation ;
- le fonctionnement des services a permis l'opérationnalisation des services ;
- les sessions de formation et de sensibilisation ont permis de former plus de trente (30) agents DGH dans divers domaines ;
- les missions et déplacements ont permis de faire l'état des lieux des structures hôtelières de l'Etat (Mvet Palace, Bélinga Palace, Léconi Palace).

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
4.206.1:Valorisation du patrimoine touristique	125 000 000	125 000 000	32 684 853	32 684 853	-92 315 147	-92 315 147
Subvention AGATOUR	76 905 535	76 905 535	32 684 853	32 684 853	-92 315 147	-92 315 147
Cotisation OMT	48 094 465	48 094 465				
Total des crédits de titre 4	125 000 000	125 000 000	32 684 853	32 684 853	-92 315 147	-92 315 147

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Le programme avait une dotation de 125 000 000 FCFA. Cette dotation concernait la subvention de l'opérateur mais aussi la cotisation internationale. Seul l'opérateur a consommé une partie de sa dotation soit 32 684 853 destinées à la rémunération des agents.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
4.206.1:Valorisation du patrimoine touristique	-	-	25 975 000	25 975 000	25 975 000	25 975 000
Opérateur AGATOUR-Antenne de Libreville	-	-	25 975 000	25 975 000	25 975 000	25 975 000
4.206.2:Hôtellerie	200 000 000	200 000 000	-	-	-200 000 000	-200 000 000
Projet : Promotion de la destination touristique Gabon	200 000 000	200 000 000	-	-	-200 000 000	-200 000 000
Total des crédits de titre 5	200 000 000	200 000 000	25 975 000	25 975 000	-174 025 000	-174 025 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Les crédits alloués aux dépenses d'investissement ont été utilisés pour la conception des flyers (5 000 000 FCFA), des goodies (12 000 000 FCFA) et la mise en place de la plateforme des voyageurs internationaux pour la covid-19 (8 975 000 FCFA).

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR AGATOUR

Présentation de l'opérateur

L'AGATOUR est l'opérateur du ministère du Tourisme chargé de la promotion et du développement du Tourisme et de l'hôtellerie. Ses missions sont entre autres de :

- faire la promotion de la destination Gabon ;
- apporter un appui en termes de formation ;
- créer des Zone D'intérêt touristique ;
- développer un système marketing de la destination Gabon.

Travail avec l'opérateur

- L'AGATOUR, en 2021 a signé un Contrat Annuel de Performance (CAP) avec l'Etat ;
- Le cabinet consortium fait le suivi évaluation des comptes d'Agatour par an
- La Collaboration est excellente entre les agents de l'Etat et ceux de l'opérateur

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	76 905 535	• 32 684 853
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	200 000 000	25 975 000
Total de la contribution financière de l'Etat	276 905 535	58 659 853

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Sur une dotation globale de 276 905 535 FCFA allouée à l'Agatour, 58 659 853 FCFA ont été consommés.

- 32 684 853 FCFA pour le paiement des salaires
- 25 975 000 FCFA pour le Projet : Promotion de la destination touristique Gabon. Cet investissement a consisté à la conception des flyers (5 000 000 FCFA), des goodies (12 000 000 FCFA) et à la mise en place de la plateforme des voyageurs internationaux pour la covid-19 (8 975 000 FCFA).

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : XXX Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : XXX				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : xxx				
Indicateur X : xxx				

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1				
Action / Projet 2				
Action / Projet X				
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique				

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par

l'opérateur :

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif E/P1.1 : XXX				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : xxx				
Indicateur X : xxx				

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DU TOURISME

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme pilotage et soutien à la politique du Tourisme a pour principales missions : la définition des orientations stratégiques, la coordination technique et l'administration générale des services du Ministère du Tourisme. Il vient en appui du programme "Tourisme".

Le programme pilotage et soutien aux politiques du Tourisme est administré par le Secrétaire Général du Ministère du Tourisme. Il est subdivisé en deux actions :

- Pilotage de la stratégie ministérielle ;
- Coordination administrative.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette action repose sur :

- La conception de la stratégie ministérielle en matière de promotion du Tourisme ;
- L'anticipation des évolutions en matière de politique du Tourisme ;
- L'application du contrôle de la performance du département.

Le pilotage de la stratégie ministérielle est mis en œuvre par :

- Le cabinet du Ministre ;
- L'Inspection Général des Services du Ministère.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

L'action Coordination administrative est portée par le Secrétaire Général du Ministère. Cette action consiste en :

- La coordination de la politique de gestion des ressources humaines, du patrimoine du Ministère, des systèmes d'information, des affaires juridiques, de la communication, de la documentation et des archives ;
- L'orientation, la supervision et la coordination de l'action des programmes sectoriels ;
- L'appui des programmes de politiques publiques à travers les fonctions soutien.

La mise en œuvre est assurée par :

- Le Secrétariat Général ;
- Les fonctions supports rattachées au Secrétariat Général.

Les fonctions supports sont portées par des Directions Centrales (Affaires Financières, Ressources Humaines, Système d'Information,).

Les directions actuellement opérationnelles sont :

- Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) qui comprend quatre services pour la gestion de l'information financière, de la commande publique et du patrimoine du ministère ;
- Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) avec cinq services pour assurer la gestion et le suivi des carrières des agents ;
- Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) contient trois services utiles accomplir ses missions.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme soutien englobe un ensemble des fonctions transversales parmi lesquelles on distingue :

- La fonction Gestion des Ressources Humaines ;
- La fonction Système d'Information ;
- La fonction Patrimoine Immobilier.

Sur l'ensemble de ces fonctions on note :

- Une inégale répartition des effectifs et une inadéquation entre les profils et le poste ;

- Des moyens de transport et des outils de travail insuffisants (ordinateurs, photocopieurs, bureau, meuble de rangement) ;
- Des structures d'accueil insuffisantes (certains responsables n'ont pas de bureaux ou les partagent avec leur collaborateur) ;
- Une absence des statistiques au sein du Ministère ;
- Une communication interne et externe presque inexistante ;
- Un suivi et une gestion du patrimoine problématique ;
- Un fonds documentaire et d'archives quasi inexistants.

Les stratégies d'actions à mettre en place reposent sur :

- Le renforcement des capacités opérationnelles du personnel tant du programme soutien que des programmes de politiques publiques ;
- Le développement des systèmes d'information en vue de la production des statistiques et de l'amélioration de la gestion des données ;
- L'élaboration des programmes d'acquisition des équipements en moyens roulants, en mobilier et ameublement et en outils de travail (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, ...) ;
- La mise en place d'un plan de communication permettant de communiquer sur les actions conduites au sein de la mission ;
- Le développement des mécanismes de gestion et de suivi du patrimoine du Ministère ;
- La mise en œuvre des archives numériques.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Coordonner et veiller au travail en synergie des programmes de la mission.
- Enjeu 2 : Assurer une meilleure assistance et conseil aux sectoriels dans l'accomplissement de leur mission.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Développer un système performant de gestion des ressources humaines d'ici à fin 2023

- Résultat annuel attendu 1 : vingt (20) agents à former
- Résultat annuel attendu 2 : cent (100) agents du Ministère à doter d'une fiche de poste renseignée et validée
- Résultat annuel attendu 4 : trois (03) Unités Opérationnelles à connaître intégralement les effectifs

OBJECTIF N°2 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage et de management du ministère d'ici à fin 2023

- Résultat annuel attendu 1 : deux (2) revues trimestrielles à organiser dans l'année ;
- Résultat annuel attendu 2 : deux (2) procédures métiers à élaborer.
- Résultat annuel attendu 3 : deux (2) tableaux de bord à élaborer.
- Résultat annuel attendu 4 : Mise en place d'une banque de projet.

OBJECTIF N° 3 : Moderniser l'organisation et le fonctionnement du Ministère d'ici à fin 2023

- Résultat annuel attendu 1 : 25% de la charte de qualité de service élaborés.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Développer un système performant de gestion des ressources humaines d'ici à fin 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : vingt (20) agents à former ;
- Résultat annuel attendu 2 : cent (100) agents du Ministère à doter d'une fiche de poste renseignée et validée ;
- Résultat annuel attendu 3 : trois (03) Unités Opérationnelles à connaître intégralement les effectifs.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : vingt (20) agents ont été formés ;
- Résultat annuel N°2 : Cent (100) agents du Ministère ont été dotés d'une fiche de poste renseignée et validée ;
- Résultat annuel N°3 : Trois (3) UO dont l'effectif est intégralement connu.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents formés	Nombre			20	20	0	20	20
Nombre d'agents du Ministère dotés d'une fiche de poste renseignée et validée	Nombre			100	100	0	100	100
Nombre d'UO dont l'effectif est intégralement connu	Nombre			3	3	0	3	3

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats ont été atteints :

Le résultat attendu N 1 en 2021 était de former 20 agents. Le résultat a été atteint à travers la formation de ces agents au cours d'un séminaire.

Le résultat attendu N 2 en 2021 était de doter les agents du Ministère d'une fiche de poste renseignée et validée. Le résultat a été atteint à travers l'élaboration des fiches de postes par un cabinet consulting.

Le résultat attendu N 3 en 2021 était de connaître le nombre d'UO dont l'effectif est intégral. Le résultat a été atteint à travers la prise de l'arrêté portant désignation des Responsables de la chaîne managériale.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage et de management du ministère d'ici à fin 2021

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : deux (2) revues trimestrielles à organiser dans l'année ;
- Résultat annuel attendu 2 : deux (2) procédures métiers à élaborer.
- Résultat annuel attendu 3 : deux (2) tableaux de bord à élaborer.
- Résultat annuel attendu 4 : Mise en place d'une banque de projet.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : deux (2) revues trimestrielles ont été organisés dans l'année ;
- Résultat annuel N°2 : deux (2) procédures métiers ont été élaborés ;
- Résultat annuel N°3 : deux (2) tableaux de bord ont été élaborés ;
- Résultat annuel N°4 : 90 % de la banque de projet a été mise en place.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de revues trimestrielles	Nombre			2	2	0	2	
Nombre de procédures métiers formalisées	Nombre			2	2	0	2	
Nombre de tableaux de bord élaborés	Nombre			2	2	0	2	
Mise en place d'une banque des projets	%			25	90	+65	25	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat attendu N 1 en 2021 était d'organiser deux revues trimestrielles. Le résultat a été atteint à travers un séminaire de formation.

Le résultat attendu N 2 en 2021 était d'élaborer deux procédures métiers. Le résultat a été atteint à travers la réalisation d'un répertoire de métiers.

Le résultat attendu N 3 en 2021 était d'élaborer 2 tableaux de bord. Le résultat a été atteint à travers la production de deux tableaux de bord.

Le résultat attendu en 2021 N 4 était de mettre en place une banque des projets à hauteur de 25%. Le résultat a été atteint à hauteur de 90% à travers la collecte des projets et l'organisation du séminaire de formation sur management des projets.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Moderniser l'organisation et le fonctionnement du Ministère d'ici à fin 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Charte de qualité de service à élaborer.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucune charte de qualité de service n'a été élaborée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de chartes de qualité de service	Nombre			2	0	-2		2024

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat attendu en 2021 était d'élaborer deux chartes de qualité de service. Le résultat n'a pas été atteint. Néanmoins certaines actions ont été menées et se poursuivent notamment la définition des critères, normes et procédures.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (b-a)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (d-c)
4.209.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	311 000 000	237 846 400	-73 153 600	311 000 000	237 846 400	-73 153 600
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	311 000 000	237 846 400	-73 153 600	311 000 000	237 846 400	-73 153 600
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
4.209.2: Coordination administrative	1 506 891 200	382 730 000	-1 124 161 200	1 506 891 200	382 730 000	-1 124 161 200
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 042 891 200	18 500 000	-1 024 391 200	1 042 891 200	18 500 000	-1 024 391 200
Titre 3. Dépenses de biens et services	464 000 000	364 230 000	-99 770 000	464 000 000	364 230 000	-99 770 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	1 817 891 200	620 576 400	-1 197 314 800	1 817 891 200	620 576 400	-1 197 314 800
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 042 891 200	18 500 000	-1 024 391 200	1 042 891 200	18 500 000	-1 024 391 200
Titre 3. Dépenses de biens et services	775 000 000	602 076 400	-172 923 600	775 000 000	602 076 400	-172 923 600
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution global du programme en 2021 est de 34%.

- Titre 2 : Les dépenses de personnel.

Le programme a bénéficié d'une dotation de 1 042 891 200 F CFA, dont 18 500 000 F CFA exécuté soit un taux d'exécution de 1,77%, correspondant aux crédits de la Main d'œuvre Non Permanente. L'écart est de 1 024 391 200 F CFA correspondant à la solde permanente qui est exécuté par le Ministère du Budget et des Comptes Publics.

- Titre 3 : Les dépenses de biens et services.

Le programme a bénéficié d'une dotation de 775 000 000 F CFA, dont 602 076 400 F CFA exécuté soit un taux d'exécution de 77,69%. L'écart correspond à la non-levée de la réserve obligatoire pour un montant de 155 000 000 F CFA. Et 17 923 600 F CFA correspondant à la non prise en charge des travaux liés à l'élaboration de la charte qualité de service.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31-déc-19	Effectifs au 31-déc-20	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie			1	0	0	0	1
Agents de catégorie A			4	1	0	-1	3
Permanents			4	1	0	-1	3
Non permanents			0	0	0	0	0
Agents de catégorie B			4	0	0	0	4
Permanents			3	0	0	0	3
Non permanents			1	0	0	0	1
Agents de catégorie C			1	0	0	0	1
Permanents			1	0	0	0	1
Non permanents			0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)			9	1	0	-1	8
Main d'œuvre non permanente			5	0	0	0	5
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme			15	1	0	-1	14

Explication des évolutions :

La diminution des effectifs est due au départ à la retraite d'un agent de catégorie A.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 042 891 200	1 042 891 200	18 500 000	18 500 000	-1 024 391 200	-1 024 391 200
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	1 042 891 200	1 042 891 200	18 500 000	18 500 000	-1 024 391 200	-1 024 391 200

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
4.209.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	311 000 000	311 000 000	237 846 400	237 846 400	-73 153 600	-73 153 600
Activité : Pilotage et management administratif	250 000 000	250 000 000	237 846 400	237 846 400	-12 153 600	-12 153 600
Activité : Contrôle et inspection	61 000 000	61 000 000			-61 000 000	-61 000 000
4.209.2:Coordination administrative	464 000 000	464 000 000	364 230 000	364 230 000	-99 770 000	-99 770 000
Activité : Elaboration du manuel de management et de la charte de qualité	100 000 000	100 000 000	80 000 000	80 000 000	- 20 000 000	- 20 000 000
Activité : Préparation et exécution budgétaire	100 000 000	100 000 000	83 400 000	83 400 000	- 16 600 000	- 16 600 000
Activité : Gestion des ressources humaines	100 000 000	100 000 000	86 500 000	86 500 000	- 13 500 000	- 13 500 000
Activité : Gestion financière et patrimoniale	100 000 000	100 000 000	63 480 000	63 480 000	- 36 520 000	- 36 520 000
Activité : Gestion des systèmes d'information	64 000 000	64 000 000	50 850 000	50 850 000	- 13 150 000	- 13 150 000
Total des crédits de titre 3	775 000 000	775 000 000	602 076 400	602 076 400	-172 923 600	-172 923 600

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

L'exécution du titre 3 a permis essentiellement à faire fonctionner les cabinets du Ministre et celui du Secrétaire Général à travers la mise en place des stratégies efficaces et efficientes en vue d'améliorer le secteur Tourisme. Les activités suivantes ont été réalisées :

- pilotage et management administratif pour un montant de 237 846 400 FCFA ;
- élaboration du manuel de management et de la charte de qualité pour un montant de 80 000 000 FCFA ;
- préparation et exécution budgétaire à hauteur de 83 400 000 FCFA ;
- gestion des ressources humaines pour 86 500 000 FCFA ;
- gestion financière et patrimoniale pour 63 480 000 FCFA ;
- gestion des systèmes d'information pour 50 850 000 FCFA.